Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 58/1967 (1967)

Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chroniques scolaires

FRIBOURG

Le 31 décembre 1966, M. José Python, Conseiller d'Etat, Directeur de l'instruction publique, a pris sa retraite, après quinze ans passés à la tête de celle-ci. Juge au Tribunal cantonal, il avait été, en effet, brillamment élu lors des élections de décembre 1951, le peuple fribourgeois confirmant sa reconnaissance à l'égard d'un nom célèbre dans l'histoire du canton: c'est au propre père de l'élu que Fribourg doit la fondation ou le développement de la plupart de ses établissements d'enseignement supérieur, l'Université comprise. Son fils, en des temps peut-être plus difficiles, continua avec courage et clairvoyance l'œuvre de son père.

M. Max Aebischer, qui lui succède, connaît bien les problèmes scolaires, pour les avoir traités, durant de nombreuses années, comme conseiller communal de la ville de Fribourg où il occupait à la fois la charge de

syndic et celle de chef du dicastère de l'instruction publique.

La loi sur l'instruction primaire du canton de Fribourg date de 1884, bon nombre de dispositions qu'elle contient ayant été reprises de la loi antérieure, de 1874. C'est dire donc que le système primaire fribourgeois est en passe de devenir centenaire. La loi conserve encore une certaine solidité dans une partie de ses articles. Elle a été d'ailleurs remaniée de nombreuses fois. Aujourd'hui toutefois, il est apparu nécessaire d'entreprendre l'élaboration d'une loi nouvelle, afin de tenir compte des exigences modernes en la matière. Une commission a été désignée, qui a réuni les matériaux nécessaires, et le soussigné a été chargé de préparer un premier avant-projet, lequel sera soumis à diverses commissions avant d'aborder le Grand Conseil. Il est encore un peu tôt pour analyser le contenu de la nouvelle loi. Il fera sans doute l'objet d'une prochaine chronique. On voudrait toutefois relever ici une particularité du système fribourgeois au sujet de la nomination des maîtres primaires: le canton de Fribourg est, sauf erreur, le dernier canton suisse dans lequel les maîtres sont nommés par le Conseil d'Etat et non par les communes intéressées, voire par le corps électoral. Cette manière de faire, qui a de nombreux avantages, tant pour les maîtres eux-mêmes que pour la bonne coordination de l'enseignement, est reprise dans le nouvel avant-projet. Au Grand Conseil, où l'autonomie communale est un cheval de bataille favori des députés, il sera intéressant de voir le sort qui sera fait à cette règle.

Il y a 284 communes dans le canton de Fribourg qui a, notamment, le privilège douteux de posséder la plus petite commune de la Suisse, celle d'Illens, peuplée officiellement de onze habitants. Ce morcellement, œuvre de l'histoire, de la coutume, puis d'une codification datant du XIX^e siècle, est largement dépassé par les événements d'aujourd'hui. Alors que les communes doivent toutes consentir d'énormes investissements pour

améliorer leur réseau routier, entreprendre leurs adductions d'eau ou des améliorations foncières, elles connaissent de graves difficultés financières, tout en assistant à la fuite de leurs contribuables vers les villes. Aussi appellent-elles l'Etat à leur secours, en oubliant volontiers que leur situation financière est la conséquence d'un système anachronique qu'elles

persistent à défendre.

D'une manière générale, on peut dire que l'union des communes ferait leur force. Dans le domaine scolaire, qui est celui qui intéresse les lecteurs des Etudes pédagogiques, il est clair qu'il y aurait de gros avantages à regrouper beaucoup de classes trop petites, à supprimer des écoles à effectifs insuffisants quoique à tous les degrés, afin d'épargner à la fois de l'argent et des maîtres, et d'organiser de manière plus rationnelle un enseignement trop dispersé. La Direction de l'instruction publique s'est attaquée à cet important problème, le verbe «attaquer» convenant bien à la matière, car il s'agit plus de stratégie contre une autonomie communale farouchement défendue que de décisions raisonnablement consenties.

On ne quittera pas le domaine de l'école primaire sans dire en passant que le nouveau plan et programme des écoles de ce degré vient de sortir de presse. Il était attendu avec impatience depuis plusieurs années. On ne peut pas dire qu'il révolutionne l'enseignement primaire certes, mais il donne une nouvelle orientation à celui-ci et un cadre que ses promoteurs souhaitent mieux adapté aux exigences de notre époque. Il implique des modifications profondes de structure dans un grand nombre de classes

rurales. Là encore, les regroupements scolaires s'imposent.

Actuellement, un enfant qui ne va pas à l'école secondaire accomplit neuf ans de scolarité à l'école primaire. Pour des élèves peu doués, ce système signifie pratiquement qu'ils ne dépassent pas le niveau de la 6e classe. Pour d'autres, en revanche, qui parviennent à aller au-delà, le programme des 7e, 8e et 9e classes ne correspondait pas suffisamment à ce qu'on aurait pu attendre d'eux. C'est la raison pour laquelle les autorités communales de Fribourg, Bulle et l'un ou l'autre centre avaient compris la nécessité d'ouvrir des classes primaires spécialement destinées à recevoir les enfants qui, après la 6e, n'avaient pu entrer à l'école secondaire ou au gymnase. Le régime de ces écoles est mieux adapté au niveau intellectuel des jeunes qui les fréquentent. Il comprend des branches pratiques, beaucoup de travail manuel, des informations sur les métiers et la mise à la disposition des maîtres et des élèves de locaux et d'un équipement approprié.

Il aurait été difficile d'étendre cette expérience à l'ensemble du canton, principalement dans des communes rurales où le nombre des élèves est insuffisant pour alimenter des classes analogues. Une classe-pilote a néanmoins été ouverte à Attalens et les questions qui se rapportent à ce problème font présentement l'objet d'examens approfondis et d'un rapport à la commission cantonale des études sur le programme et la formation des maîtres des classes dites terminales. La difficulté principale est toutefois ailleurs, car il sera toujours malaisé de réunir dans une seule classe des

élèves venant de nombreuses communes différentes.

D'après les statistiques faites il y a dix ans, seuls le 30 % des garçons et le 10 % des jeunes filles du canton passaient de l'école primaire à l'école secondaire du degré inférieur. Cette faible proportion était due principale-

ment au fait qu'à la campagne, les agriculteurs souhaitaient disposer le plus vite possible de leurs enfants pour les travaux des champs ou les alpages. Dix ans après, le pourcentage a passé à 30 % pour les jeunes filles et 50 % pour les garçons, soit donc une moyenne générale de 40 % qui montre l'évolution rapide des esprits au cours de ces dernières années. Ce chiffre montre aussi, sans qu'il soit besoin de longs commentaires, que si les écoles secondaires soulèvent des problèmes pédagogiques (programmes, méthodologie et surtout coordination des études entre des établissements dont l'esprit est parfois encore un peu trop régionaliste), elles créent aussi des difficultés plus prosaïques de locaux, sans parler des maîtres supplé mentaires qu'il faut engager chaque année. Aussi les constructions vont-elles bon train dans les différents centres d'écoles secondaires. Une planification récente des constructions à l'étude ou en cours a montré qu'en quatre ans la dépense s'élèvera à 32 millions, dont 16 pour l'Etat.

Ceci dit, comme les peuples heureux sans histoire, les écoles secondaires ne fournissent pas, cette année, d'événements saillants, susceptibles de faire l'objet d'une chronique, sinon la généralisation progressive des classes mixtes. De l'avis des spécialistes, l'âge de 12 à 16 ans n'est pas idéal pour des adolescents dont le développement ne suit pas le même rythme. Mais

ils y voient plus d'avantages que d'inconvénients, malgré tout.

* * *

Les écoles normales du canton s'efforcent d'accueillir le maximum d'élèves possible pour satisfaire les besoins en maîtres et maîtresses primaires. Il existe cinq écoles normales de jeunes filles dont une seule est officielle, la section normale de l'Ecole secondaire de jeunes filles de la ville de Fribourg. Ces cinq établissements formeraient suffisamment de maîtresses si celles-ci n'avaient pas la fâcheuse habitude de se marier rapidement! Une statistique a démontré, en effet, que la durée moyenne de leurs fonctions dans les écoles était d'une année et demie.

Quant à l'école normale des garçons, conçue pour recevoir 80 étudiants, elle en avait 117 en 1966-1967. Ce nombre a obligé à disperser les grands des 4e et 5e années dans plusieurs endroits différents de la ville. Il fut un temps où l'on discutait âprement sur le sujet «internat ou externat », les défenseurs de la pédagogie normalienne étant persuadés que la formule de l'internat est indispensable à la bonne formation de futurs éducateurs. Ils n'ont pas changé d'idée aujourd'hui, mais la nécessité a fait loi et l'école est contrainte de souhaiter que le plus grand nombre possible de ses étudiants acceptent d'être externes.

Il n'y a pas de crise de recrutement à l'école normale, 54 candidats de langue française et 18 de langue allemande s'étant présentés aux examens d'entrée, alors que l'on pouvait en prendre 22 et 12. Le problème consistera à savoir où loger les 135 élèves de l'année prochaine. Il faut construire,

mais pour le moment, on n'en est encore qu'aux études de base.

On ne quittera pas l'école normale, sur ces propos très matériels, sans y ajouter quelques considérations pédagogiques: le programme des examens du brevet primaire a été récemment remanié dans le sens d'un allégement quantitatif des branches, au profit d'une meilleure connaissance de celles-ci. D'autre part, l'examen dit du « certificat d'aptitude pédagogique », que

chaque maître doit passer après quatre ans d'enseignement, est l'objet d'une nouvelle étude car, dans certains milieux, et principalement chez les maîtres qui doivent le préparer, on se plaint de ce qu'un instituteur breveté soit obligé de se présenter à un nouvel examen, alors qu'il est déjà régulièrement nommé. Il est vraisemblable que l'examen sera maintenu malgré cette opposition, mais on accentuera peut-être encore son caractère pratique.

* * *

Pour répondre à un besoin psychologique de la jeunesse actuelle, qui désire participer activement à la vie des établissements scolaires, le Collège Saint-Michel a proposé l'organisation de comités de classes chez les grands élèves. (Un vieux proverbe dit que lorsque les mandarins conspirent, il convient de les mettre à l'épreuve en leur donnant des responsabilités.) Le résultat pratique de cette innovation a été, parfois, une meilleure camaraderie dans les classes, et l'une ou l'autre réalisation: les élèves de dernière année classique ont organisé un voyage à l'étranger; un groupe d'étude « Collège et vie fribourgeoise » a été créé. Grâce à la collaboration bénévole d'amis du Collège, appartenant à des professions aussi diverses que le gouvernement cantonal, la médecine, les affaires, la banque, l'industrie, l'enseignement, le comité a étudié, au cours d'intéressants colloques, le problème de l'orientation vers les carrières universitaires et de l'information sur les diverses professions.

La section commerciale du Collège a inauguré un cours sur l'emploi des ordinateurs électroniques en 3^e classe supérieure. Cours libre, donné le soir, en dehors de l'horaire officiel, il a été suivi par presque tous les élèves de la classe et une dizaine de professeurs. L'expérience ayant été heureuse, elle sera poursuivie l'an prochain, et cette introduction à l'emploi des ordinateurs électroniques figurera au programme de 3^e supérieure,

dans le cadre ordinaire de la classe, cette fois.

Un fait nouveau au Collège, c'est aussi la distribution aux élèves, du matériel scolaire par les soins d'un comité bénévole de professeurs. On sait que, dans le canton de Fribourg, le matériel scolaire est à la charge des élèves. Pour les écoles primaires principalement, un « Dépôt » ad hoc livre toutefois celui-ci aux communes ou aux écoles à des prix de gros très avantageux. La tâche du comité du Collège sera analogue: au lieu de laisser à chaque collégien le soin d'acheter individuellement livres et cahiers, des stocks seront constitués pour en diminuer le prix de revient. Cet effort est à mettre au compte de la collaboration que le Collège souhaite entretenir avec les familles de ses élèves.

* * *

En automne 1966, le R. P. Bochenski, OP., recteur sortant de l'Université, a remis sa chaîne à son successeur, le professeur Giovannini. Sous son règne, les principes organiques de l'Université ont été maintes fois mis en question et le R. P. Bochenski s'est signalé à l'attention générale par divers discours et conférences de presse concernant l'autonomie de l'Université. Ce n'est pas la tâche du chroniqueur de prendre position sur ces

questions, mais il intéressera peut-être les lecteurs des Etudes pédagogiques de savoir quelle est l'organisation actuelle de l'Université de Fribourg: n'en déplaise aux recteurs, ceux-ci ne sont pas l'autorité suprême de l'Université; leur tâche n'est que représentative. Seules les Facultés ont un réel pouvoir de décision et une autonomie incontestée dans le domaine scientifique. Sur le plan administratif, en revanche, l'Université dépend complètement de l'Etat et, notamment, des finances cantonales. Or, il serait difficilement pensable qu'un gouvernement responsable de sa gestion devant le peuple, puisse, sans manquer à ses devoirs, renoncer à ses droits à l'égard de l'Université. Aussi, actuellement, toute l'administration financière et administrative de l'Université, à l'exception de la Chancellerie, est exercée directement par l'Etat. Ce système a des avantages; il a aussi des inconvénients. Le principal consiste dans le fait qu'il est difficile à une autorité administrative de prendre des décisions dans un domaine scientifique qui, par définition, échappe à ses compétences. Lorsqu'on demande à l'État l'engagement d'assistants supplémentaires ou l'achat d'un équipement nouveau, ses organes ne sont pas en mesure de se faire une opinion par eux-mêmes, et ils doivent recourir ou à la consultation d'experts ou à des recoupements toujours compliqués. Mais la solution inverse, qui consisterait à laisser toute la responsabilité aux organes universitaires, ne serait pas non plus sans inconvénients, les décisions prises en Faculté étant souvent le résultat de compromis discutables fondés sur le vieil adage latin « do ut des ». Il est probable qu'en la matière, la bonne formule se trouve entre les deux extrêmes.

L'afflux d'étudiants d'un niveau scientifique différent cause de nombreux soucis à l'Université qui, plus que jamais, se voit placée devant le difficile problème de l'équilibre à trouver entre la qualité et la quantité.

A la Faculté de théologie, dont les étudiants sont d'une part des séminaristes faisant leurs études théologiques en vue de devenir prêtres et, d'autre part, des clercs souhaitant acquérir des grades universitaires, il est apparu nécessaire de séparer les uns des autres. Un Institut de théologie a été mis sur pied, qui reçoit les étudiants des séminaires ou ceux qui, voulant faire leurs grades, n'ont pas encore la préparation de base indispensable. A ces étudiants, est délivré, pendant quatre semestres, un enseignement que l'on pourrait qualifier de propédeutique. Ensuite, ils ont la faculté soit de terminer le cycle institué pour eux, soit, après des examens, de continuer des études les conduisant aux grades de bachelier, licencié ou docteur en théologie.

Le même problème se pose à la Faculté des lettres — et, quoique d'une manière moins aiguë, à la Faculté des sciences — où les maîtres primaires ont le droit de s'immatriculer en vue de préparer le diplôme de maître de l'enseignement secondaire. Or, dans la plupart des cantons, le brevet primaire n'atteint pas le niveau du baccalauréat ou de la maturité. Les maîtres et maîtresses primaires ont une formation spécialisée, sans doute supérieure, mais ils n'ont généralement pas eu l'occasion d'acquérir, en sept ou huit ans de gymnase, la formation générale des bacheliers. Le résultat est que, dans les mêmes cours, voire les mêmes séminaires, se trouvent deux ou même plusieurs catégories d'étudiants de niveau différent (à cause notamment des différences linguistiques), ce qui rend difficile un enseignement accessible à chacun: ou bien le professeur donne son

enseignement sans se préoccuper de ceux qui ne peuvent pas le suivre; ou bien il s'aligne sur les moins bons étudiants. Les deux formules sont mauvaises. Aussi, de plus en plus, s'efforce-t-on de séparer les différentes catégories d'étudiants et de réserver, aux candidats à la licence ou au doctorat, des séminaires et des exercices pratiques réservés à eux seuls. On s'efforce également d'organiser des cours particuliers pour les candidats au diplôme de maître de l'enseignement secondaire, cours dont le caractère plus pratique et plus fonctionnel leur permet d'en tirer un meilleur profit. Il est question, en outre, comme on l'a fait à la Faculté de théologie, d'élargir les exigences de base pour tous les étudiants, de manière à éviter qu'ils ne se spécialisent avant d'avoir une culture générale suffisante.

A l'Université aussi, le problème des locaux est prioritaire. On achèvera cet hiver les nouveaux bâtiments destinés à recevoir les Instituts de mathématiques, physique, physiologie et chimie physiologique Les locaux qu'ils abandonneront devront être restaurés et aménagés, pour permettre aux Instituts restant dans la vieille Faculté des sciences d'occuper la place laissée libre. Le coût de cette opération est estimé à 2 à 3 millions. Il faut également construire le plus rapidement possible un bâtiment de séminaires pour les sciences morales, car actuellement, étudiants et professeurs doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour travailler à peu près normalement dans des salles conçues pour trois fois moins d'étudiants et de professeurs qu'il n'y en a. Pour des raisons techniques faciles à comprendre, il serait souhaitable que ce nouveau bâtiment soit construit en annexe de la Bibliothèque cantonale. Le coût d'un tel bâtiment est estimé à 4 millions. Il faut aussi agrandir le bâtiment des cours de Miséricorde, ce qui coûtera 5 millions. Puis il faudrait entreprendre une deuxième étape à la Faculté des sciences: construction d'un Institut de chimie et de locaux nécessaires aux sciences de la terre (géologie, minéralogie, géographie). Ces travaux sont devisés à 9,5 millions, plus 2,5 millions pour des équipements nouveaux.

Enfin, il serait souhaitable que l'Université puisse organiser le 3^e propédeutique de médecine. Ce 3^e propédeutique est demandé par les milieux les plus divers, étant donné les lacunes et les difficultés qui règnent actuellement en Suisse dans le domaine des études médicales. Cette réalisation suppose toutefois une construction estimée à 25 millions et une dépense

annuelle d'exploitation de 1,5 million.

Tous ces projets sont très lourds pour un canton financièrement faible, qui se trouve, d'autre part, en face de tâches inéluctables et coûteuses. Il y aura, sans doute, il est vrai, les subventions de la Confédération. Mais même avec celles-ci, il restera une sérieuse facture à la charge du canton, et l'on en est à se demander s'il sera même en mesure de profiter du 50 % de ses dépenses d'investissement, offert par l'avant-projet de loi fédérale sur l'aide aux Universités, puisque la première moitié de ces dépenses est à sa charge.

PAUL ESSEIVA

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — En raison de l'augmentation du nombre des classes de la division préparatoire, le Conseil d'Etat a nommé, dès le 1^{er} janvier 1967, une quatrième inspectrice d'écoles enfantines en la personne de M^{me} Lucette Baud, jusqu'alors maîtresse de méthodologie aux études pédagogiques. D'autre part, M. Daniel Aubert, instituteur, a été appelé aux fonctions d'attaché à la direction des études pédagogiques et assurera l'inspectorat de l'école primaire d'application du parc Geisendorf.

Elèves. — Au 31 décembre 1966, l'effectif des classes enfantines et primaires du canton était de 25 149 élèves, répartis en 1000 classes. Par rapport à 1965-1966, le nombre des classes s'est accrû de 62 unités.

Personnel. — Les autorités scolaires ont examiné avec attention les mesures proposées par la commission chargée d'étudier le problème de la pénurie de personnel enseignant enfantin et primaire. Les intentions du département — création d'une nouvelle catégorie de personnel, les jardinières d'enfants, pour diriger les classes facultatives de l'école enfantine (élèves de 4 et 5 ans) et appel à des maîtresses enfantines pour tenir des classes de 2^e année primaire — se sont heurtées à l'opposition des associations professionnelles. Une décision définitive interviendra au cours de l'année scolaire 1967-1968.

Enseignement. — Comme annoncé l'an passé, une nouvelle édition du plan d'études a paru en septembre 1966, sous la forme d'un classeur à anneaux. Ce système doit permettre ultérieurement une mise à jour continue des programmes. Le classeur contient le nouveau programme d'enseignement des sciences adopté par le département et introduit dans les classes du degré 6 en première urgence.

Plusieurs classes de 2^e année primaire ont expérimenté un nouveau programme d'arithmétique, issu des travaux de la commission instituée par le département. Cette expérimentation sera reprise en 1967-1968 et

étendue à quelques classes du degré 3.

Perfectionnement. — Les divers cours de perfectionnement organisés par la direction de l'enseignement primaire durant l'année scolaire 1966-1967 ont porté notamment sur l'emploi du matériel Cuisenaire dans les classes de la division préparatoire, le nouveau programme d'enseignement des sciences dans les classes de 6^e année et l'enseignement de la géométrie dans les degrés 5 et 6. En outre, afin de donner aux maîtresses enfantines et aux institutrices des degrés inférieurs de l'école primaire des connaissances en mathématiques modernes, un cours spécial, facultatif, a été mis sur pied par les autorités scolaires. Ce cours, suivi par près de 250 personnes, a remporté un vif succès.

Moyens d'enseignement. — Un nouveau manuel de sciences, édité en France, a été introduit dans les classes de 6e année. Il permet d'exercer les notions figurant au nouveau programme d'enseignement de cette discipline.

Les titulaires des classes de 4^e année ont reçu une série de « Leçons de solfège », ouvrage publié par le département. Ce recueil fait suite à ceux édités précédemment à l'intention des institutrices des degrés 2 et 3.

Tous les élèves de 3^e année ont reçu, à la rentrée des classes, un stylographe livré par l'économat cantonal. La distribution de cette fourniture a été décidée par le département à la suite d'essais entrepris l'an passé, dans un certain nombre de classes, par le service de la recherche pédagogique.

Cours de culture et de langue italiennes. — En vertu des accords passés entre la Suisse et l'Italie, le département a autorisé le Consulat général d'Italie à Genève à mettre sur pied des cours de culture et de langue italiennes à l'intention des élèves italiens dont les parents se sont fixés dans le canton. Ces cours ont lieu pendant l'horaire scolaire et les élèves qui les fréquentent à raison d'une demi-journée par semaine sont dispensés de suivre leur classe pendant ce temps. Les autorités municipales de plusieurs communes ont mis gracieusement à disposition les locaux nécessaires.

Armand Christe directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

D'impérieuses raisons de santé ont obligé M. Louis Meier à renoncer à sa fonction de directeur général de l'enseignement secondaire; son activité est désormais entièrement celle de premier secrétaire adjoint du département de l'instruction publique.

M. Philippe Dubois lui a succédé à la direction générale de l'enseignement secondaire. Il est assisté de M. Raymond Stévenin, doyen attaché à la direction.

Pour raison de santé également, M. Jean-Paul Extermann, directeur, chargé de mission dans le cadre des études pédagogiques, a dû prendre sa retraite. M. Werner Uhlig, nommé directeur dans l'enseignement secondaire, a pris sa succession et a installé le service des études pédagogiques de l'enseignement secondaire à la Villa Lullin. En 1967, il a dirigé la formation d'environ 90 candidats, répartis à peu près également entre les deux années d'études. Une douzaine d'entre eux se destinent à l'enseignement de la mathématique; la physique a été choisie par un nombre équivalent de candidats. Plus de la moitié des étudiants de première année relèvent du cycle d'orientation.

M. Paul Gilliéron a été nommé inspecteur de l'enseignement de la gymnastique, en remplacement de M. Louis Sauthier qui a atteint la limite d'âge. Pour la même raison, M. Roger Piguet a succédé à M. Lucien Dunant dans la fonction d'inspecteur de l'enseignement des travaux manuels.

Au mois de mai 1967, le chantier du futur collège mixte de la rive droite a été ouvert; ce gymnase entrera en service en automne 1969.

Le centre des moyens audio-visuels du département a continué de s'installer dans ses nouveaux locaux du parc de Budé.

Les écoles secondaires

Le cycle d'orientation disposera, dès septembre 1967, de deux nouveaux bâtiments; M. Roger Beuchat a été nommé directeur du collège de la Golette à Meyrin et M. Jean Grosfillier, directeur du collège du Marais à Onex. Grâce à ces deux groupes scolaires, la zone de recrutement du cycle d'orientation s'étend dorénavant à presque tout l'ouest de l'agglomération urbaine.

Quant aux enfants provenant du secteur compris entre la Ville et Jussy, ils disposent de nouveaux pavillons au collège de la Gradelle.

Le Conseil d'Etat a pris une décision importante en adoptant le règle-

ment du cycle d'orientation.

De Noël à Pâques, un grand nombre d'élèves de cet ordre d'enseignement ont participé à des classes de neige à Champéry. Cette expérience s'est révélée très instructive sur le plan social.

Le cycle d'orientation a encore inauguré une école de parents qui a

remporté un succès encourageant.

L'enseignement de la mathématique nouvelle s'étend dorénavant à toutes les écoles de division inférieure: collège de Genève, cycle d'orientation, collège moderne, école supérieure de jeunes filles, école professionnelle et ménagère.

En division supérieure, le collège de Genève a complété son équipement

scientifique par l'installation de nouveaux laboratoires.

L'école supérieure de commerce étudie une réforme fondamentale de

ses structures.

L'école professionnelle pour l'industrie et l'artisanat est désormais assurée que le Centre professionnel sera construit au cours des prochaines années

dans la zone suburbaine à l'ouest de Genève.

Les écoles techniques ont inauguré leur laboratoire de langues. Grâce à l'acquisition d'un nouveau bâtiment, l'école d'horlogerie et d'électricité pourra probablement être entièrement regroupée au Petit-Lancy. Ce transfert permettra d'affecter uniquement à l'école technique supérieure les futurs locaux prévus dans la troisième étape de l'agrandissement des écoles techniques.

Enfin, comme l'an dernier, le département de l'instruction publique a pu proposer à des milliers d'élèves, en collaboration avec le service des spectacles et concerts de la Ville de Genève, la direction du Grand-Théâtre et celle de la Comédie, des représentations spéciales et des répétitions générales. Ces spectacles offerts gracieusement ou à des prix réduits, contribuent à l'initiation musicale de la jeunesse et à la formation d'un public cultivé.

Philippe Dubois directeur général de l'enseignement secondaire

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

En septembre 1966, le service a procédé au recensement habituel des élèves de l'ensemble des écoles publiques et privées du canton. Cette opération se déroule maintenant avec assez de sécurité pour que les maîtres de classe puissent être déchargés du travail fastidieux d'écriture des listes nominatives d'élèves.

Un fichier des élèves permet en effet de les faire éditer par un ordinateur, sur des formules spécialement mises au point et adaptées aux besoins des différents services administratifs qui les réclament: inspecteurs d'école, service de santé de la jeunesse, secrétariats des écoles secondaires, assurance scolaire, etc.

Les statistiques calculées à partir du fichier des élèves ont donné

lieu à la publication S. 67.03.

Le service a été chargé de mettre en place un système d'application des nouvelles dispositions légales en matière de gratuité des études et d'allocations d'études (loi sur la démocratisation des études). La loi prévoit dorénavant un droit automatique aux prestations de l'Etat sous condition de certains critères. La mise en place du système d'application nécessite la création d'un volumineux fichier d'élèves des écoles secondaires supérieures et d'étudiants de l'Université (environ 10 000 individus) et l'écriture de nombreux programmes d'ordinateur.

Rapports et publications:

HUTMACHER (Walo)

« Propositions pour un système d'application de la loi pour la démocratisation des études »/Février 1967/S. 67.01.

HUTMACHER (Walo)

« Propositions pour une méthode de calcul des prévisions de dépenses des établissements hospitaliers du canton de Genève »/Février 1967/S. 67.02.

Du Pasquier (Jean-Noël) et Moeckli (Gustave)

« Recensement 1966, prévisions 1967-1972 » /Avril 1967 /S. 67.03

HUTMACHER (Walo)

« Recensement des demandes de placement d'enfants enregistrées par le groupe Placements familiaux et institutionnels »/Mai 1967/S. 67.04

Du Pasquier (Jean-Noël)

« Prévisions des effectifs d'élèves de 1967 à 1981 pour l'Ecole supérieure de jeunes filles, division supérieure et l'Ecole technique supérieure »/Juillet 1967/S. 67.05.

Walo Hutmacher directeur du service de la recherche sociologique

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Recherches achevées en 1967

1. Conjugaison. L'efficacité des cahiers d'entraînement est confirmée au niveau de la 6^e année. Les classes expérimentales l'emportent sur les classes témoins non seulement aux exercices traditionnels mais aussi dans l'emploi spontané des verbes.

- 2. Orthographe. L'efficacité des cahiers d'entraînement est aussi établie.
- 3. Ecriture. Une enquête faite en Suisse et à l'étranger a montré que l'écriture script n'était guère employée qu'au début de l'enseignement de l'écriture, au moment où il est utile qu'il y ait concordance entre les caractères lus dans le livre de lecture et les caractères écrits.

RECHERCHES EN COURS

- 4. Connaissances en arithmétique des élèves qui entrent à l'EPIA (Ecole professionnelle pour l'Industrie et l'Artisanat). L'enquête a été étendue à presque toute la Suisse romande. A Genève une étude comparative a été faite entre tous les élèves du degré 10 (15-16 ans).
- 5. Table de multiplication. Efficacité probable d'exercices comportant une part de raisonnement axée sur les propriétés de la multiplication.
- 6. Orthographe d'usage. Valeur d'exercices construits en fonction du degré de difficulté des mots et des points critiques.
- 7. Dictionnaire. Tests pour mesurer l'usage que les élèves savent faire d'un ouvrage de références.
- 8. Docimologie. Enquête longitudinale sur la valeur d'abaques régulateurs pour l'attribution des notes.
- 9. Epreuves des inspecteurs. Analyse et publication des observations les plus importantes dans l'Annuaire du SRP.
- 10. Adaptation française du Test d'aptitudes mentales primaires de Thurstone.

RECHERCHES NOUVELLES

- 11. Orthographe spontanée telle qu'elle apparaît dans les brouillons des compositions des élèves (4e-7e années). Comparaison 1957-1967.
- 12. Arithmétique. Elaboration d'épreuves diagnostiques pour le début de chaque trimestre (3e-6e).
- 13. Arithmétique. Contrôle de la mise en place expérimentale d'un nouveau programme d'arithmétique (inspiration CIPER) pour les degrés 1, 2 et 3 ainsi que pour la 2^e année enfantine (5 ans).
- 14. Géométrie. Tests destinés à mesurer la valeur d'un nouveau manuel de géométrie.

RELATIONS

Paris: Laboratoire de pédagogie de la Sorbonne; école-pilote de la rue

Le Vau (XXe); école Decroly de Saint-Mandé.

Québec: Facultés des sciences de l'éducation de Sherbrooke, Montréal et Québec; Institut de la recherche pédagogique du Ministère de l'Education du Québec.

Samuel Roller

directeur du service de la recherche pédagogique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Aide fédérale et coordination

L'année 1966 s'inscrira dans les fastes universitaires comme celle où aura débuté l'aide fédérale aux universités.

A diverses reprises, au cours de cette année, l'accent a été mis sur le problème de la recherche universitaire, sur ses relations avec l'enseignement. Alors que dans de nombreux pays la recherche est de plus en plus confiée à des instituts spécialisés, le Conseil national de la recherche de notre pays s'applique à la maintenir dans le cadre des universités. Il importe que les étudiants subissent, dès leur entrée dans les laboratoires et les séminaires de l'Université, la fascination de la recherche.

Mais cette dernière coûte cher. Il lui faut sans cesse de nouveaux appareils, de nouveaux livres, un personnel auxiliaire accru. Elle entraîne la construction de nouveaux bâtiments. C'est pourquoi les cantons universitaires sont désormais aidés par la Confédération et cette aide, on peut d'ores et déjà le prévoir, ira en augmentant. Si les Chambres fédérales ont heureusement compris qu'il s'agissait d'un investissement nécessaire à la survie du pays, il reste encore à fournir un gros effort pour en convaincre plus généralement l'opinion publique.

Cette aide fédérale ne sera pas sans conséquence pour la structure de nos universités. Elle rend nécessaire une coordination plus étroite entre elles et, sans doute, vont-elles subir une pression grandissante qui les obligera à ajuster leurs programmes. D'aucuns s'en réjouissent alors que d'autres sont sceptiques. Il faut bien reconnaître que si le terme de coordination est de plus en plus souvent utilisé, sa signification exacte et sa portée n'ont pas encore été précisées avec le soin souhaitable.

Il conviendrait de bien marquer les limites de cette coordination: il n'est pas question de priver une université des enseignements de base nécessaires à la formation des futurs cadres du pays. A l'heure où s'améliorent petit à petit les contacts entre maîtres et étudiants, il serait absurde d'opérer des concentrations qui compromettraient la valeur de l'enseignement. Mais cette coordination doit porter sur les disciplines spéciales et, très particulièrement, sur l'organisation de la recherche. Les distances qui, sur la carte, séparent nos universités apparaissent de moins en moins comme un obstacle. Il résultera d'une judicieuse répartition des tâches, non pas un appauvrissement de chacune des universités, mais un élargissement de la gamme des enseignements et des possibilités de recherches offertes aux étudiants. Cet effort, qui a été intensifié au cours de la période que nous considérons ici, sera particulièrement salutaire pour les universités romandes.

Les rencontres entre recteurs, doyens et secrétaires des universités se sont multipliées. Des organes de coordination ont été créés et se sont mis au travail. Déjà paraissent leurs premiers rapports. Le temps n'est peut-être pas éloigné où les « Etudes pédagogiques » introduiront une nouvelle rubrique qui permettra de faire mieux connaître le fruit de cet effort commun de coordination.

Coordination aussi à l'intérieur de l'Université

Un effort accru de coordination n'est pas moins nécessaire à l'intérieur même de l'Université. De nombreuses disciplines apparentées, sinon iden-

tiques, sont pratiquées parallèlement dans plusieurs facultés sans que l'on tire toujours de cette communauté d'intérêt tout le parti qu'on pourrait. Le cadre des facultés ne coïncide plus avec la configuration actuelle des sciences et il a pour effet d'entretenir des cloisons étanches là où devrait se manifester une étroite collaboration. Il semble même qu'à l'intérieur des facultés une conception trop absolue de l'autonomie des diverses chaires fasse souvent obstacle à une meilleure distribution du travail et de l'enseignement.

C'est cette situation qui a incité le recteur, au cours de la dernière année académique, à poursuivre activement l'étude d'une refonte des

structures de l'Université.

Le problème se pose en termes très différents selon les facultés et c'est à leur échelon qu'il doit être traité. La procédure en sera d'autant alourdie et retardée mais la perspective de pouvoir, grâce aux structures nouvelles, non seulement améliorer les conditions d'enseignement, mais aussi mieux utiliser les hommes et les moyens matériels dont dispose l'Université doit permettre de surmonter tous les obstacles.

Le nombre des étudiants évolue

La liste des étudiants durant le semestre d'hiver 1966/67 a fait apparaître un total de 4897, y compris 218 auditeurs, soit 4679 étudiants immatriculés. Nous constatons qu'ils étaient de 379 plus nombreux que l'année précédente à la même période, et de 414 plus nombreux que durant le semestre d'été 1966. Il y avait 1903 étudiantes, soit nettement moins de la moitié du total.

Les étrangers et étrangères étaient de loin les plus nombreux: 2069; les Confédérés venaient ensuite (1481) et les Genevois en dernier (1129,

soit moins du quart).

Les cinq continents étaient représentés par des étrangers originaires de plus de 70 pays. Les plus nombreux étaient les Français (429), suivis des Allemands (199), des Américains (176), des Italiens (124), des Anglais (110). Ils étaient particulièrement nombreux à l'Ecole d'interprètes (614) et à la Faculté des SES (513).

Parmi les Suisses non Genevois, les plus nombreux étaient les Vaudois (285), suivis des Bernois (261), des Valaisans (216), des Neuchâtelois (152) et des Tessinois (104). Les vingt et un autres cantons confédérés étaient

tous représentés par au moins quatre étudiants.

Sur 2610 Suisses, il y avait 880 Suissesses, alors que sur 2069 étrangers,

l'élément féminin atteignait presque la moitié: 1023.

La faculté la moins courue est très nettement celle de théologie, avec 53 étudiants, dont 17 étrangers seulement et dix demoiselles. La plus peuplée est celle des SES, avec 973 étudiants dont 513 étrangers, viennent ensuite les sciences (743), la médecine (741), l'Ecole d'interprètes (705), les lettres (483), les sciences de l'éducation (453), le droit (348), l'Ecole d'architecture (180). Les étrangers sont majoritaires en SES, comme on vient de le voir, ainsi qu'à l'Ecole d'architecture et à l'Ecole d'interprètes où ils constituent plus des 6/7 du contingent. Les étudiants d'origine genevoise sont en majorité à la Faculté des sciences (274 contre 255 Confédérés et 214 étrangers) et à la Faculté de théologie. L'élément féminin

prédomine très nettement sur les bancs de l'Ecole d'interprètes (586 étudiantes sur 750 au total), et légèrement aussi à la Faculté des lettres (269 sur 483).

Bernard Ducret secrétaire général de l'Université

DÉMOCRATISATION DES ÉTUDES

Le 18 décembre 1966, le peuple genevois a accepté une loi sur la démocratisation des études. Sous le titre « Encouragement aux études », une série de dispositions nouvelles ont été introduites dans la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940. Le principe général est posé en ces termes à l'article 119 A: « L'Etat encourage la jeunesse, notamment par l'octroi d'une aide financière, à acquérir une instruction aussi étendue que possible. »

La gratuité des études est accordée:

- a) aux élèves de la divison supérieure de l'enseignement secondaire qui sont genevois et aux étudiants de l'université;
- b) aux élèves et aux étudiants confédérés dont les parents sont domiciliés dans le canton et aux élèves et étudiants confédérés non domiciliés dans le canton, dont le canton de domicile accorde la réciprocité aux élèves et étudiants domiciliés sur le territoire genevois;
- c) aux élèves et aux étudiants étrangers dont les parents sont domiciliés dans le canton, à condition que le pays d'origine accorde la réciprocité aux élèves et aux étudiants genevois.

D'autre part, une aide financière est prévue sous forme d'allocations d'études de 125 F par mois dans les deux degrés qui suivent la scolarité obligatoire, de 200 F dans les deux degrés qui précèdent la maturité et de 300 F à l'université. Les conditions ouvrant droit à cette allocation sont les suivantes:

- a) L'élève ou l'étudiant doit être de nationalité suisse et, s'il n'est pas genevois, ses parents doivent être domiciliés à Genève;
 - b) il doit poursuivre normalement ses études;
 - c) il doit remplir les conditions de capacité fixées par les règlements.

Le revenu annuel de ses parents ne doit pas excéder certaines limites variant suivant l'effectif du groupe familial (13 800 F par exemple pour une famille comprenant le père, la mère et l'élève ou l'étudiant à leur charge). Il est tenu compte également de la fortune des parents dans une certaine mesure. Aucune limite d'âge n'est fixée par la loi, ce qui permet à des adultes qui voudraient entreprendre ou poursuivre des études de bénéficier des allocations.

JURA BERNOIS

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le conseiller d'Etat V. Moine a remis sa démission de membre du gouvernement bernois pour le 31 mai, fin de la 30e législature. Entré au gouvernement en 1948, M. Moine se vit confier d'abord la Direction de la justice. En 1952, il reprenait la Direction de l'instruction publique des mains de Monsieur M. Feldmann, élu conseiller fédéral. Ancien directeur d'école normale, Dr ès lettres, M. Moine était particulièrement bien préparé pour assumer la lourde tâche qui lui était confiée. Au cours de ses 14 années d'activité à la tête de l'Instruction publique bernoise, il présida à une refonte totale de notre législation scolaire. Furent successivement élaborées et adoptées par le peuple: la loi sur l'université en 1954, la loi sur les écoles moyennes en 1957, la modification de la loi sur les écoles moyennes en 1963, la modification de la loi sur l'école primaire en 1964 et, enfin, en 1966, la loi sur la formation du corps enseignant. Nous relèverons la très grande portée sociale du nouvel appareil législatif: gratuité totale de l'enseignement secondaire jusqu'à la maturité, développement de l'aide matérielle aux enfants de milieux modestes par l'octroi généralisé de bourses d'études. Ces mesures ont contribué pour une large part à l'expansion considérable de l'enseignement secondaire dans le canton.

Monsieur le conseiller national Simon Kohler, de Courgenay, brillamment élu au gouvernement bernois, a succédé le 1er juin 1967 à M. Moine. M. Kohler, membre du parti libéral-radical jurassien, se trouve être le troisième représentant de la minorité linguistique placé à la tête de l'Instruction publique de notre canton. Nous souhaitons le plus grand succès à M. Kohler, qui a entrepris la tâche écrasante d'une réforme de

l'université.

Parmi les textes législatifs élaborés au cours de l'année, la loi sur la formation du corps enseignant, adoptée par le peuple le 17 avril, donna lieu à des discussions de principe inhabituelles, discussions auxquelles

les milieux scolaires prirent une large part.

La formation du corps enseignant de tous les degrés reste un des soucis majeurs des autorités cantonales. La pénurie est momentanément vaincue au niveau de l'enseignement primaire, mais la nouvelle poussée démographique qui se dessine est attendue avec une certaine appréhension. La situation continue à être critique dans les écoles moyennes, une grave pénurie se manifestant particulièrement au niveau du gymnase. Elle est d'autant plus sensible que le corps enseignant des gymnases est la pépinière partielle de l'enseignement universitaire.

UNIVERSITÉ

Nous avons relevé dans notre précédente chronique la complexité des problèmes de l'Université. On constate aujourd'hui déjà que le développement prévu dans le rapport Labhardt ne pourra pas être réalisé. De tous côtés, on réclame une planification. Il est toutefois impossible de déterminer son étendue sans connaître la forme et l'importance approximative de l'aide fédérale. Faute de moyens financiers suffisants sur le plan

cantonal, toute planification restera illusoire sans un appui très substantiel de la Confédération. Aujourd'hui, 67 % des recettes du canton sont ristournées aux communes sous la forme de subventions. Parmi celles-ci, la part de l'Etat à l'enseignement primaire et secondaire est énorme. Nous pensons personnellement que la répartition des charges de l'Instruction publique doit être placée sur de nouvelles bases, l'Etat assumant essentiellement les frais de l'enseignement gymnasial et universitaire (ce dernier en collaboration avec la Confédération), les communes se chargeant de l'enseignement primaire et secondaire.

En dépit de toutes ces difficultés, une commission de planification a été nommée. Placée sous la présidence du directeur de l'Instruction publique, elle est composée de représentants du rectorat, des facultés, des gymnases et de l'administration. Sa tâche est difficile, puisqu'elle doit envisager, d'une part, une planification à court terme, c'est-à-dire pour une dizaine d'années, et, d'autre part, une planification à long terme. Elle devra s'efforcer de repenser, sans parti-pris, le développement et la structure de

l'Université et de ses installations.

Il ne fait pas de doute qu'une intervention accrue de l'Etat et une participation substantielle de la Confédération touchent au principe fon-

damental, et jusqu'ici indiscuté, de l'autonomie de l'Université.

La commission de planification a constitué un certain nombre de sous-commissions. Parmi celles-ci, la sous-commission chargée des questions de structure de l'université et la sous-commission des admissions, promotions, examens, plans d'études et durée des études doivent aborder des problèmes fondamentaux, qui intéressent l'ensemble du pays, engagent son avenir et ne pourront être résolus qu'avec la collaboration de très larges milieux extra-universitaires.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le 17 avril 1966, le peuple bernois votait la loi sur la formation du corps enseignant. Cette nouvelle loi fixe, d'une part, les conditions de formation du corps enseignant primaire dans les écoles normales, et d'autre part, elle détermine le cadre des études, à l'Université, des professeurs de

gymnase et d'école secondaire.

Jusqu'ici, le jeune instituteur avait l'obligation d'enseigner pendant quatre années au moins après sa sortie de l'école normale. Cette obligation a été pratiquement ramenée à deux ans. Dans la nouvelle loi, l'obligation d'enseigner a été remplacée par une disposition selon laquelle le jeune instituteur reçoit, à sa sortie de l'école normale, un certificat d'éligibilité limité à deux ans. Durant cette période, il effectuera au moins 36 semaines d'enseignement dans une classe primaire. Il sera dirigé et conseillé par un collègue expérimenté, une sorte de mentor résidant dans son voisinage. Il recevra son brevet au terme de la période de deux ans, sans examen supplémentaire, si son activité professionnelle a donné satisfaction.

Cette nouvelle réglementation est déjà appliquée, entre autres, dans le canton de Zurich, où elle semble avoir fait ses preuves. Elle a été accueillie favorablement par les milieux campagnards, qui ont beaucoup souffert jusqu'ici de mutations trop fréquentes chez les jeunes enseignants. La nouvelle disposition a, en revanche, suscité une opposition très vive dans

les milieux pédagogiques et surtout de la part des écoles normales. Celles-ci craignent que l'institution de ce « compagnonnage » pour le jeune instituteur soit un obstacle au recrutement du corps enseignant. Elles déplorent en outre qu'une partie de la formation de l'instituteur leur échappe. Les modalités du vicariat ne sont pas encore fixées dans le détail. On ne sait pas, en particulier, dans quelle mesure les « mentors » dépendront de l'Inspection scolaire et quel rôle sera attribué aux maîtres de pédagogie des écoles normales. On peut valablement espérer que partisans et adversaires de l'innovation s'accorderont sur une solution qui satisfasse chacun.

La nouvelle loi fixe aussi les bases légales pour la formation des autres catégories d'enseignants. En ce qui concerne la formation des professeurs de l'enseignement secondaire inférieur, qui doit être acquise à l'Université, les conditions sont très différentes pour l'Ancien canton et le Jura. Alors que la partie alémanique du canton dispose d'une institution spéciale, la « Lehramtsschule », dans le cadre de l'Université de Berne, les étudiants de langue française peuvent acquérir leur formation dans l'Université romande de leur choix. Ils passent ensuite leurs examens devant une commission jurassienne. Le moins qu'on puisse dire de cette solution est qu'elle ne donne satisfaction ni aux autorités, ni aux étudiants.

Une réorganisation des études pour le corps enseignant de langue allemande peut être réalisée sans grandes difficultés dans le cadre de l'institution existante. Une réforme des études en langue française se heurte en revanche à des difficultés innombrables et presque insurmontables.

Une commission d'étude, à laquelle appartiennent des représentants de l'Université, des gymnases, des écoles normales et des écoles secondaires, a entrepris une étude approfondie du problème. Elle a basé son travail sur une analyse précise des besoins de l'école secondaire, sans s'arrêter aux structures actuelles. La loi sur la formation du corps enseignant retient le principe d'une formation universitaire. Il est unanimement admis aussi que le futur enseignant jurassien a le droit absolu d'acquérir

sa formation universitaire dans sa langue maternelle.

La durée des études théoriques, de quatre semestres jusqu'ici, doit être prolongée d'un semestre. Le brevet d'enseignement secondaire comportera quatre branches, soit une ou deux branches principales, selon le type de brevet, et deux ou trois branches dites secondaires. Les premières nécessiteront cinq semestres d'études, les secondes trois. Il est apparu qu'un hiatus plus ou moins grand, selon les branches, existe entre le niveau des connaissances acquises au gymnase et le niveau de l'enseignement universitaire. Les trois premiers semestres universitaires doivent dès lors principalement être consacrés à une formation propédeutique. Ce premier cycle d'études sera clôturé par un examen, examen de brevet (final) pour les disciplines dites secondaires, préalable pour les branches principales. Dans un deuxième cycle de deux semestres, l'étudiant concentrera ses efforts sur l'étude des branches principales. Il s'initiera plus particulièrement au travail de niveau universitaire et à la recherche personnelle, grâce aux exercices de séminaire et à la pratique du laboratoire.

Au cours d'un troisième cycle, soit durant un semestre d'études suivi d'un stage pratique, le futur enseignant acquerra sa formation pédagogique. La structure de ce troisième cycle n'a toutefois pas encore été fixée dans

le détail.

L'enseignement propédeutique que nous envisageons n'est guère donné aujourd'hui à l'Université et devrait être créé de toutes pièces pour plusieurs disciplines. Partiellement confié à des professeurs ordinaires, il pourrait être assumé dans bien des branches par des chargés de cours, lecteurs ou assistants.

Le projet de réforme a prévu les types de brevet suivants:

Type I. Brevet littéraire:

Deux branches principales: Français (obligatoire) et, au choix, Alle-

mand, Latin, Anglais (ou Italien).

Deux branches secondaires: Allemand (obligatoire s'il n'est pas branche principale), Anglais (ou Italien), Histoire ou une branche à option.

Type IIa. Brevet scientifique A:

Une branche principale: Mathématiques

Trois branches secondaires: Physique (obligatoire), Biologie (obligatoire), Géographie ou une branche à option.

Type IIb. Brevet scientifique B:

Une branche principale: Biologie

Trois branches secondaires: Mathématiques (obligatoire), Géographie et une branche à option.

Type III. Brevet Histoire-Géographie:

Deux branches principales: Histoire et Géographie.

Deux branches secondaires: Biologie (obligatoire), Mathématiques ou Allemand.

Le Dessin, le Chant (Musique), la Religion et la Gymnastique sont branches à option.

Cette structuration des brevets doit satisfaire aux besoins de l'école secondaire — c'était notre premier souci — en même temps qu'elle donne à l'étudiant une formation valable, qui lui permette d'entreprendre des travaux personnels et aussi, s'il le désire, de poursuivre ses études universitaires.

Où l'étudiant fera-t-il ses études? La commission d'étude a envisagé trois possibilités, sans faire toutefois de proposition définitive. La décision est d'ailleurs du ressort du gouvernement bernois:

- a) Création d'une Ecole normale romande dans l'une des quatre universités de langue française, où seraient formés tous les enseignants du premier cycle de Suisse romande. Un tel centre, très souhaitable dans la perspective de l'Ecole romande, ne sera évidemment pas réalisé avant très longtemps.
- b) Conclusion d'un accord bilatéral entre le canton de Berne et un canton universitaire romand, aux termes duquel ledit canton organise, dans son université, les cours nécessaires à la formation théorique du corps enseignant secondaire jurassien. Un tel accord se heurte inévitablement à des difficultés de tous genres et touche au surplus au principe de l'autonomie de l'Université. Il devrait intervenir, d'ailleurs, en un moment où les tâches de l'université se sont considérablement accrues, où le recrutement du corps enseignant universitaire—principal et subalterne—n'est pas assuré et où les locaux nécessaires font souvent défaut.

c) Création, à l'Université de Berne, d'une Ecole normale supérieure de langue française. Cette troisième solution aurait le désavantage de placer l'étudiant en lettres en milieu alémanique, dans une atmosphère moins favorable sur le plan culturel. Elle pourrait, en revanche être réalisée beaucoup plus facilement que les deux premières, malgré d'éventuelles incidences politiques.

Le plan esquissé ci-dessus n'est encore qu'une ébauche. Les responsables de l'Ecole jurassienne et bernoise n'épargneront aucun effort pour le réaliser dans un avenir prochain, conscients qu'ils sont de la nécessité de mettre à la disposition de leur petit pays un corps enseignant hautement qualifié. L'Etat a l'obligation de pourvoir à la formation de ses enseignants. Le gouvernement bernois ne faillira pas à cette tâche.

La formation pédagogique du corps enseignant secondaire doit être organisée sur des bases toutes nouvelles. On envisage la création, dans le Jura, d'un centre de formation professionnelle qui travaillerait en étroite collaboration avec l'Ecole secondaire. Ce centre assumerait en même temps une mission de recherche pédagogique, en collaboration avec des

instituts romands analogues.

Il est envisagé au surplus de créer, en relation très étroite avec l'Université, un Centre de formation continue, susceptible de donner aux enseignants des différents degrés les compléments de formation nécessaires sur le double plan de la culture et de la préparation pédagogique. Le Centre d'information mathématique, qui a été présenté dans le dernier numéro de cette revue, constitue déjà un embryon de la nouvelle institution.

ECOLE PRIMAIRE

Le 27 septembre 1964, les électeurs du canton de Berne avaient accepté diverses modifications de la loi du 2 décembre 1951 sur l'école primaire. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1965. En conséquence, la Direction de l'instruction publique chargea une commission de reviser le plan d'études des écoles primaires. Son premier objectif fut de publier un plan d'études provisoire ayant trait aux nouvelles branches obligatoires: allemand, dessin technique, éducation routière, éducation civique et hygiène. Un second fascicule paraîtra en 1967; il sera consacré aux branches complémentaires (travaux manuels et enseignement ménager) et aux branches à option (dessin technique, algèbre et géométrie, français, allemand et musique instrumentale). Un troisième et dernier fascicule, dont la parution est prévue au début de 1968, contiendra la matière revisée du plan d'études de 1951.

Le plan d'études provisoire sera mis à l'essai jusqu'au 31 mars 1971. Le corps enseignant sera invité à faire connaître ses suggestions et ses propositions de modifications éventuelles. Après l'examen de celles-ci, un plan d'études définitif comprenant les trois fascicules sera édité.

Il deviendra alors obligatoire.

H. LIECHTI

Inspecteur de l'enseignement secondaire

NEUCHATEL

QUESTIONS GÉNÉRALES

L'accélération constante qui caractérise chacun des secteurs de l'activité contemporaine n'épargne pas celui de l'instruction publique. Sans cesse se présentent des tâches nouvelles, dont l'accomplissement devrait être aussi rapide que possible.

Qu'il s'agisse du secteur administratif, du domaine de l'école primaire, de l'école secondaire voire de l'enseignement universitaire, partout les

problèmes surgissent et réclament des solutions urgentes.

Services du Département

Notre dernier rapport signalait l'aménagement du Centre de recherche et d'information pédagogiques. Les locaux du faubourg de l'Hôpital, clairs, avenants, rationnellement conçus, permettront un travail profitable lorsque les installations intérieures seront terminées. Les travaux se trouvent malheureusement ralentis par le manque de personnel spécialisé.

Parallèlement, le service du matériel scolaire a déménagé dans un immeuble moderne où bureaux et entrepôts, d'une disposition rationnelle et d'une capacité suffisante, permettront une expédition plus rapide du matériel et les stockages indispensables en un temps où les difficultés d'approvisionnement ne font que croître. L'équipement matériel se trouve réalisé, mais, dans ce secteur aussi, les problèmes de personnel ne sont pas tous résolus.

Dans un autre domaine, le grand nombre de questions juridiques liées à la législation sur les bourses, au statut du personnel enseignant, à l'enseignement professionnel, a nécessité l'engagement, à demi-poste, d'un juriste

dont la collaboration s'est déjà révélée fort précieuse.

Enfin l'orientation scolaire des élèves a marqué un net progrès par la création d'un nouvel office cantonal au Locle et l'engagement de deux psychologues scolaires, si bien que, maintenant, toutes les régions du canton bénéficieront de la collaboration d'un personnel spécialisé auquel est confié l'examen des cas difficiles de comportement et d'orientation scolaires.

Traitements du personnel enseignant

Les traitements du corps enseignant, comme ceux des fonctionnaires ont été revalorisés à partir du 1^{er} janvier 1967. Cette mesure a entraîné des études délicates sur le fonctionnement des Caisses de remplacement, tant primaire que secondaire, l'organisation de ces institutions, actuellement différente, posant de nombreux problèmes.

A. PERRENOUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat. — Le Conseil d'Etat a admis la création d'un poste supplémentaire d'inspecteur d'écoles, le nouveau titulaire étant chargé temporai-

rement de tâches spéciales et destiné à prendre ensuite la direction de l'un de nos trois arrondissements scolaires au moment d'une prochaine vacance.

Personnel enseignant. — Les mesures prises et les efforts accomplis pour tenter de résorber la pénurie de personnel enseignant déploient progressivement leurs effets. C'est ainsi qu'après deux ans d'interruption, il a été possible d'autoriser à nouveau, au printemps dernier, la mise au concours généralisée des postes vacants. Il a été également décidé de renoncer, dans l'immédiat tout au moins, à l'institution de cours spéciaux pour la formation d'instituteurs et d'institutrices. Enfin, l'engagement prématuré des élèves de l'Ecole normale fera place, dès cet automne, à l'organisation du troisième semestre de formation pédagogique, ce qui n'avait plus été réalisé depuis 1952. S'agit-il d'un phénomène passager ou est-ce le début d'une ère de stabilisation? Il serait prématuré de se prononcer.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. L'enseigne-

ment spécialisé, notamment, a besoin de renforts.

Ecole normale. — L'Ecole normale cantonale a célébré, au début de juillet, le centenaire de sa fondation. Plusieurs manifestations ont marqué cet événement. Ce fut l'occasion, pour le Conseil d'Etat, de remettre à l'école les clefs du premier bâtiment qui lui appartiendra en propre. Jusqu'à ce jour en effet, l'Ecole normale avait toujours été logée dans les bâtiments d'autres institutions scolaires cantonales.

Réforme scolaire. — Dès cette année scolaire, les classes de 1^{re} à 5^e année primaire sont dotées d'un nouveau programme. Ce document se présente sous la forme de fiches réunies dans un classeur à anneaux. Il pourra être adapté au gré des expériences qui seront faites, ainsi qu'au rythme de la coordination scolaire romande.

De son côté, la section préprofessionnelle a passé, au printemps dernier, par une importante phase de regroupements intercommunaux. Si le stade final de réorganisation n'est pas encore atteint, il convient de relever que les autorités scolaires communales ont fait preuve d'un esprit de compréhension remarquable. Les circonstances matérielles et financières justifient une réalisation progressive et prudente de projets qui sont d'ores et déjà adoptés.

Recherche pédagogique. — L'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement donne lieu à une intense activité coordonnée par le Centre de recherche pédagogique. Les documents émis font, sans exception, l'objet d'éditions provisoires.

Conférences officielles. — Les conférences officielles de l'automne 1966 ont été consacrées à deux exposés d'intérêt général, l'un de M. André Jeanneret, alors vice-directeur du musée d'ethnographie de Genève, sur l'art primitif, l'autre de M. Jean-Blaise Grize, professeur à l'Université de Neuchâtel, sur les structures de l'intelligence enfantine et leur évolution.

Au printemps 1967 ont eu lieu des conférences d'arrondissement.

L'enseignement du vocabulaire et de la rédaction furent les thèmes principaux à figurer au programme de ces rencontres.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Vie des écoles. — L'année qui se termine a été, pour les neuf écoles secondaires du degré inférieur, une période d'adaptation aux structures nouvelles, de réflexion également sur les aménagements qu'impose (et qu'imposera) à chacune d'elles l'application de la réforme scolaire.

La coexistence, dans les localités importantes, des trois sections classique, scientifique et moderne, a incité les petites écoles à demander la possibilité de dispenser, elles aussi, les trois types d'enseignement. Le département a fait droit à ces requêtes, du moins à titre d'essai. Ainsi, les enfants de 11 à 13 ans, parfois même de 11 à 15 ans, peuvent rester dans leur centre régional (La Béroche, Les Verrières, Les Ponts-de-Martel), ce qui doit contribuer à une meilleure orientation scolaire des écoliers neuchâtelois.

Si les écoles à faible effectif cherchent à enrichir leurs possibilités d'enseignement, les établissements les plus peuplés essaiment en des groupes scolaires mieux répartis selon le domicile des élèves. Une première réalisation intéressante a été obtenue à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel où les collèges du centre de la ville ont vu leurs jeunes élèves émigrer vers Peseux (Collège des Coteaux) et le Mail, où se créent peu à peu des centres multilatéraux. Le même processus est en voie de réalisation à La Chaux-de-Fonds. Non seulement le Gymnase cantonal occupe seul maintenant le bâtiment qu'il partageait avec le degré inférieur, mais des regroupements sont envisagés pour le moment où les locaux en construction seront à disposition.

On construit également à Fleurier (Collège régional) et à Colombier (Centre scolaire de Colombier et environs), si bien que l'entrée en vigueur de la réforme de l'enseignement se trouve caractérisée par une intense activité architecturale. Les conceptions originales des architectes contribueront, pour leur part, à donner sa physionomie à la réforme scolaire.

Application de la réforme de l'enseignement. — Les classes-pilotes ouvertes au printemps 1963 ont terminé le cycle secondaire inférieur en mars 1967. Gymnases, écoles supérieures de commerce, écoles techniques ont reçu les premiers élèves préparés selon les nouveaux programmes. Les premières expériences relatives aux classes de raccordement ont été réalisées et ont montré les améliorations à apporter au système.

L'innovation la plus importante, au double point de vue pédagogique et administratif, est celle des épreuves communes de contrôle, réalisées de plein gré entre différentes écoles dans l'année terminale du cycle secondaire inférieur. Directeurs et membres du corps enseignant se rendent ainsi mieux compte de l'état d'harmonisation de l'étude des divers programmes. Comme les épreuves sont toutes corrigées de la même manière, il est possible de déceler également sur quels points les programmes expérimentaux proposés depuis l'introduction de la réforme doivent être revus. Les principes nouveaux adoptés pour la préparation, la correction et l'estimation des épreuves de 5^e, de 6^e et de 9^e année de scolarité semblent bien être, au point de vue purement pédagogique, un progrès important réalisé par la réforme scolaire.

Au point de vue didactique, la grande préoccupation demeure celle de la préparation des moyens d'enseignement et de l'information régulière du corps enseignant. Dans ce secteur, tout particulièrement, se manifeste l'impérieuse nécessité d'une collaboration sur le plan romand, seule capable d'éviter le gaspillage des moyens financiers et des forces créatrices qui ne demandent qu'à se manifester.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dans ce secteur, les deux écoles de commerce de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont vu les certificats de maturité qu'elles délivrent reconnus par la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel. Les porteurs d'une maturité commerciale pourront donc préparer une licence sans latin, comme les bacheliers pédagogiques, en subissant toutefois un examen préalable de latin.

Pour l'enseignement technique, on prépare une nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, en accord avec les dispositions fédérales

sur la matière.

Les premiers diplômes du Technicum du soir ont été délivrés au cours d'une séance solennelle à la Salle du Grand Conseil. Les diplômés ont été au nombre de 61.

L'institution se révèle particulièrement utile, car le nombre des inscriptions aux cours va croissant.

UNIVERSITÉ

Le développement de l'Université se poursuit. D'une part le nombre des étudiants continue de progresser, d'autre part les installations des Instituts et Séminaires s'améliorent. L'Institut de biochimie a inauguré le pavillon construit pour lui au Mail. Ainsi cette colline, où se trouvent déjà les Instituts de botanique, de zoologie et de géologie, deviendra sous peu un vrai Centre universitaire.

La Faculté des lettres a mis sur pied un nouveau règlement des examens. L'innovation la plus importante réside dans le fait que la licence comprendra désormais deux branches principales, assorties chacune d'une branche complémentaire, et d'une branche secondaire. L'arrangement des branches est laissé au libre choix du candidat et le français moderne ne fait plus obligatoirement partie de toutes les licences. En outre les examens se répartissent en trois séries: d'abord trois examens portant sur l'introduction aux méthodes philosophiques, historiques et linguistiques, puis deux séries d'examens portant sur les branches principales, secondaire et complémentaires, enfin la présentation d'un mémoire dans une des branches principales. Un nouveau règlement des examens du Séminaire de français moderne rattaché à la Faculté a également été adopté.

Toutes les Facultés, d'ailleurs, envisagent la revision de leurs règlements, qui doivent être adaptés aux tendances actuelles de l'enseignement.

On doit noter également l'augmentation du nombre des chefs de travaux et des assistants, qui caractérise la transformation d'un enseignement ex cathedra du professeur vers un travail de recherche personnelle de l'étudiant guidé par l'assistant, sous le contrôle du professeur responsable. Sur le plan intercantonal, il convient de signaler les réunions périodiques des chefs des départements de l'Instruction publique et des recteurs des universités romandes. La création récente d'une commission permanente de coordination des universités romandes, chargée d'assurer le contact entre les universités et les autorités cantonales, concrétise la volonté de collaboration qui, après s'être manifestée par l'institution des cours de physique du 3^e cycle, s'étendra peu à peu à d'autres domaines, comme le prouve la constitution de la Fondation J.-M. Aubert, destinée, non seulement à permettre le maintien et le développement du jardin botanique de Champex fondé par M. J.-M. Aubert, mais à favoriser la collaboration entre les Universités de Genève et de Neuchâtel dans le domaine de la botanique alpine.

A. PERRENOUD

TICINO

CRONACA SCOLASTICA 1966

Intenso è stato, nelle sue grandi linee, il movimento scolastico nel corso del 1966, come altrettanto intenso è stato il dibattito in seno ai pubblici

poteri sui problemi che toccano il divenire della nostra scuola.

Va tuttavia detto che il discorso sui temi fondamentali propri ai diversi ordini di scuola, sia dal punto di vista dei problemi pratici che del profilo pedagogico, è quasi posto in ombra dalle continue sollecitazioni dirette al grado di scuola postelementare e dal fervore di studi e attività cui sono soggetti il collegio degli ispettori e la conferenza dei direttori di ginnasio.

Ovvio dire che nella problematica dell'unificazione della scuola media inferiore (scuola maggiore, classi 1.a-3.a del ginnasio) non può essere assolutamente trascurato l'aspetto della congiunzione con le scuole medie supe-

riori e anche con la scuola elementare.

Appare così evidente che la riforma della scuola postelementare avrà conseguenze su tutto l'ordinamento scolastico, soprattutto se si pone mente al fatto che le scuole dell'obbligo sono oggi impegnate nell'offrire agli allievi le massime aperture in tutte le direzioni e quindi la possibilità di accedere ai diversi ordini di scuole del grado successivo.

E dunque impossibile operare in un settore della scuola senza determinare situazioni che hanno riflesso su altri settori della vita scolastica: da qui la necessità, sentita dal dipartimento, di una più stretta e profonda coordinazione tra i diversi ordini di scuola e la creazione di un organismo

di ricerca socio-pedagogica.

Alcuni importanti provvedimenti sono stati attuati nel corso del 1966; fra questo ricordiamo:

 a) il mandato conferito al collegio degli ispettori a alla conferenza dei direttori di ginnasio di studiare l'istituzione di una scuola media unica sperimentale (con la relativa tematica: durata, corpo insegnante, programmi, ubicazione, ecc.);

- b) l'avvicinamento dei programmi fra i due diversi ordini di scuole frequentati dagli allievi fra gli 11 e i 14 anni, in modo particolare per la matematica e il francese;
- c) lo studio della creazione dei centri didattici circondariali;
- d) la promulgazione della modificazione della legge concernente i sussidiamenti delle spese per l'edilizia scolastica;
- e) la promulgazione del decreto esecutivo concernente i prestiti e gli assegni di studio.

SCUOLA DELL'OBBLIGO

Nel ciclo elementare si continua a registrare un'eccedenza di allievi rispetto ai nati vivi nel corrispondente quinquennio dell'obbligo (allievi presenti: 14 318 con un'eccedenza di 1 714 unità rispetto ai nati vivi).

I docenti in carica sono di conseguenza aumentati (612). Una lieve diminuzione delle frequenze si verifica per la scuola maggiore dato il notevole richiamo che oggi esercita il ginnasio (anche come conseguenza della totale gratuità dell'insegnamento in tutti gli ordini di scuole cantonali).

La percentuale di frequenza è di circa 67 % per la scuola maggiore e 33 %

per il ginnasio.

SCUOLE SECONDARIE

- 1. Ginnasio. Il nuovo piano orario per le prime classi è stato accolto con soddisfazione dai docenti e in gran parte dai genitori. Le critiche circa un preteso allontanamento del ginnasio dalla scuola maggiore vengono così a cadere e sono valide solo in quanto la scuola maggiore desideri e si sforzi realmente di avvicinarsi al ginnasio.
- 2. Magistrale. Intensa, per non dire eccessiva, è risultata la frequenza del corso preparatorio che accoglie gli allievi prosciolti dalla scuola maggiore. Circa ½ degli allievi del preparatorio è risultato non idoneo alla carriera magistrale il che può anche dimostrare che il C.P. non è una scuola facile.
- 89 furono i diplomati della scuola magistrale, ma va notato che non tutti entreranno nell'attività professionale: difatti 9 hanno intrapreso studi universitari. Vennero pure concesse, dopo la frequenza dei prescritti corsi a Pavia e Neuchâtel, 22 patenti di abilitazione all'insegnamento nelle scuole maggiori.
- 3. Liceo. Notevole l'aumento della frequenza dell'istituto da parte di ragazze (108 su 364 iscritti). 98 certificati di maturità furono rilasciati nel 1966, il che dà 1 attestato ogni 19 abitanti in età di 19 anni.
- 4. Scuola di commercio. È forse l'unica scuola che non partecipa al generale aumento della popolazione scolastica. Molte sono le cause che determinano questa strana e relativa stasi, specialmente se riferita a un

cantone caratterizzato da un'economia di tipo terziario: ubicazione discosta dalle zone di maggiore rilevanza economica e soprattutto la presenza nel Sottoceneri di un vasto complesso di corsi e di istituti di formazione commerciale.

5. Tecnicum. Il rilevante numero di non promossi del C.P. dimostra o lacune nell'orientamento o mancanza di attitudini per le professioni tecniche.

Dal 1959/60 al 1965/66 su 171 allievi che hanno iniziato il C.P.:

| 54 | hanno | avuto un iter scolastico normale | (32 %) |
|----|-------|----------------------------------|--------|
| 33 | hanno | avuto un anno di ritardo | (19 %) |
| 2 | hanno | avuto 2 anni di ritardo | (1%) |
| 82 | hanno | abbandonato la scuola | (48 %) |

La scuola tecnica cantonale è ormai definitivamente installata nella nuova sede di Trevano i cui lavori non sono ancora definitivamente ultimati. A partire dal prossimo anno entrerà in funzione l'istituto sperimentale sul cui significato scientifico e didattico verrà riferito nella prossima cronaca scolastica.

6. Scuole professionali. Nulla di particolare è da segnalare per tali ordini di scuola che raggruppano oltre 6500 allievi.

In tale ordine di idee è da ricordare il potenziamento dell'ufficio di orientamento professionale con l'assunzione di personale qualificato.

OSSERVAZIONI GENERALI

Rallegrante per tutti gli ordini di scuola è l'aumento dell'indice di scolarità, specie se questa viene riferita al decennio 1956-1966.

| | 1955-56 | | 1965-66 | |
|--------|------------|--------------------------|---------|------------|
| Totale | Agli studi | Periodo scolastico | Totale | Agli studi |
| 110 | | elementare | 122 | |
| 78 | | postelementare | 103 | |
| 68 | 19 | IX anno scolastico | 94 | 34 |
| | 11 | X anno scolastico | | 28 |
| 57 | 6 | XI-XIII anno scolastico | 73 | 16 |
| | 3,3 | Università e S.P.F. | | 6 |
| 84 | | indice medio (6-19 anni) | | 99 |

L'espansione verso l'alto della piramide scolastica è considerevole e rivela la tendenza della gioventù ticinese a superare l'istruzione del periodo dell'obbligo.

Anche la scolarità femminile è in netto aumento e riferita alle sole scuole secondarie e medie si hanno le seguenti variazioni:

| 1956 | Periodo scolastico | 1966 |
|------|-------------------------|------|
| 6 | IX anno scolastico | 14 |
| 4 | X anno scolastico | 12 |
| 2 | XI-XIII anno scolastico | 6 |
| 0,4 | Università e S.P.F. | 1 |

L'incremento degli universitari è stato invece di sole 84 unità e non corrisponde all'aumento di universitari al beneficio di assegni di studio; cioè, a partire dell'entrata in vigore della nuova legge sugli assegni di studio si hanno le seguenti variazioni:

| | 1962 | | 1966 |
|-----------|------|-------|------|
| Studenti. | 532 | 53 % | 818 |
| Borsisti | 173 | 113 % | 399 |

La nuova regolamentazione degli assegni di studio ha portato all'elaborazione di un regolamento interno basato su un sistema di punti che concernono la situazione economica della famiglia del richiedente (ed è il punto più fragile e delicato) e lo stato di famiglia.

Da notare anche che l'istituto del prestito è mantenuto solo in casi eccezionali. (Praticamente solo il 5 % della somma a disposizione è stato

concesso sotto forma di prestiti.)

Nel corso del 1966 furono concessi assegni a 1103 studenti, di cui 399 di grado universitario.

CENTRO DI STUDI UNIVERSITARI DI ARBEA-CARONA

L'atto costitutivo della fondazione posta sotto il patronato del Consiglio d'Europa prevede un anno accademico di studio destinato a studenti di ogni facoltà e imperniato su due temi fondamentali:

- a) i problemi dell'unità europea con speciale considerazione delle realtà politiche, economiche, giuridiche, sociologiche e culturali;
- b) l'eredità europea comune negli aspetti storici, filosofici, letterari e artistici.

Il progetto, che offre largo interesse culturale per il Cantone, è ancora in fase di studio ed è stato esaminato dal Consiglio Federale, in vista della concessione di sussidi nell'ambito dell'aiuto svizzero alle università.

Elzio Pelloni

VALAIS

Le Conseil de l'instruction publique s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle formation, le 18 juin 1966, sous la présidence de M. Marcel Gross, chef du Département, pour s'occuper spécialement de l'état actuel des travaux de mise en application de la loi du 4 juillet 1962.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La commission cantonale de l'enseignement secondaire s'est réunie à deux reprises pour examiner les problèmes que posent l'introduction du cycle d'orientation et l'organisation des examens d'admission, de promotion et de maturité.

1. Enseignement secondaire du premier degré

Durant l'année scolaire 1965-66, 2334 élèves répartis en 100 classes ont fréquenté les écoles secondaires du premier degré du Valais romand. Les écoles secondaires du Haut-Valais comptaient, en automne 1966,

1273 élèves répartis en 56 classes.

Dans le Haut-Valais, plus encore que dans le Valais romand, il y a pénurie de maîtres spécialisés pour l'enseignement des sciences naturelles et des mathématiques. L'on songe également à l'extension du cycle d'études à 3 ans pour toutes les écoles; à l'information et à l'orientation professionnelle plus poussées des élèves en vue d'un choix judicieux d'une école secondaire du deuxième degré ou d'un métier, ainsi qu'à un stage obligatoire pour tous les nouveaux maîtres de l'enseignement secondaire dont la formation pédagogique et méthodologique n'est pas suffisante.

2. Enseignement secondaire du deuxième degré

Collèges pour jeunes gens

Au collège de Sion (699 élèves), un effort a été réalisé dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle; il a porté sur les premières classes (orientation scolaire) et sur les dernières (orientation académique).

Ce travail a été accompli en collaboration avec l'office compétent et l'association des anciens élèves. Parmi les activités parascolaires, il faut noter la création, par l'atelier de céramique, de souvenirs officiels du 150e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération Suisse, l'aménagement d'un atelier de photographie et le réaménagement du musée d'histoire naturelle.

Le collège de Brigue (707 élèves) a vu pour la première fois dans son histoire des jeunes filles fréquenter les cours de la classe de maturité

commerciale.

Quant au collège de Saint-Maurice, il a réuni 760 élèves (730 en 1965). La convention qui lie l'Etat du Valais à l'Abbaye a été renouvelée, après adaptation aux exigences de la loi de 1962. Elle assure à l'Abbaye les moyens matériels nécessaires pour poursuivre son œuvre d'instruction et d'éducation.

De nombreuses manifestations parascolaires ont été organisées. Le collège a été associé aux fêtes du 1450^{me} anniversaire de la fondation de l'Abbaye et du 125^{me} anniversaire de l'union du titre épiscopal de Bethléem au siège abbatial.

Collèges classiques pour jeunes filles

Pour les jeunes filles, le collège classique le plus important reste Sainte-

Marie-des-Anges à Sion (220 élèves durant l'année 1965-66).

Mais les jeunes filles du Bas-Valais peuvent aussi faire les trois premières années de collège classique au Pensionnat Saint Joseph à Monthey, et les quatre dernières années au collège Regina Pacis à Saint-Maurice.

Ecoles de commerce

Le nombre et la dispersion des écoles de commerce du Valais est un obstacle à la création de deux sections distinctes:

- une section professionnelle (section diplôme) dont les programmes seraient conçus de manière à faciliter le passage aux applications pratiques;
- une section de maturité qui travaillerait à plus long terme dans des conditions sembables aux gymnases traditionnels.

Cet inconvénient peut être atténué néanmoins par la création d'un règlement de l'école commerciale applicable à tous les établissements du canton.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER

La Commission cantonale de l'enseignement primaire et ménager a été complétée et élargie (14 membres). Elle a examiné certains problèmes scolaires d'actualité tels que la rationalisation de l'enseignement primaire et ménager, l'éducation et l'instruction des enfants handicapés, les résultats des cours complémentaires, la coordination entre la formation et le perfectionnement professionnel du personnel enseignant. Elle a visité et contrôlé les écoles normales et fonctionné comme jury aux examens d'admission, de promotion pour l'obtention du certificat de maturité pédagogique. Elle a en outre été consultée lors de l'élaboration et de la mise au point de plusieurs règlements d'application de la loi sur l'instruction publique.

Pour le début de l'année scolaire 1966-67, 13 classes primaires, 7 classes enfantines, 2 classes de développement et 5 classes de promotion ont été ouvertes alors que 15 classes devaient fermer leurs portes faute d'effectifs suffisants, le plus souvent dans des communes formées de hameaux isolés.

La contribution de l'Etat et des communes aux écoles protestantes est réglée par les dispositions de l'article 27 de la loi sur l'instruction

publique.

Les crédits prévus à ce sujet sont destinés en premier lieu au paiement des salaires du personnel enseignant des écoles enfantines et primaires créées et entretenues par l'Eglise réformée à Brigue, Viège, Sierre, Montana, Sion, Saxon, Martigny et Monthey (23 classes).

En principe, pour des élèves fréquentant ces classes, les communes et l'Etat participent également aux frais de repas et de transports scolaires, d'acquisition de manuels et de matériel d'enseignement ainsi qu'aux

primes d'assurance contre les risques d'accidents.

La solution adoptée par l'Etat en faveur des écoles protestantes les met à l'abri de trop grands soucis matériels tout en leur laissant la liberté nécessaire pour s'adapter à leurs besoins propres. Actuellement, toutes ces classes, à l'exception de celle de Monthey, ont le statut juridique de l'école primaire privée. Elles se sont cependant alignées sur les écoles primaires publiques en ce qui concerne l'organisation et la durée de l'année scolaire, le programme d'enseignement et les manuels.

Les cours de perfectionnement du personnel enseignant pour l'année 1966 avaient les objectifs suivants:

- compléter et approfondir la formation pédagogique et méthodologique transmise par l'école normale;

- parfaire les connaissances du personnel enseignant dans les diverses branches du programme scolaire et le mettre au courant de nouvelles méthodes et techniques;
- contribuer à étendre sa culture générale par l'organisation de cours de littérature et d'histoire de l'art;
- l'initier aux problèmes essentiels de la radio, du film scolaire et de la télévision;
- favoriser son éducation physique.

La semaine pédagogique organisée dans les deux parties du canton a réuni en 37 cours différents 1178 participants dont 79 venant d'autres

cantons ou de l'étranger.

Nos maîtres et maîtresses ont eu en outre l'occasion de suivre les divers cours organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire à Winterthur. L'Etat a favorisé la fréquentation de ces cours par l'octroi d'une aide financière appréciable en faveur des participants et de la société organisatrice. Son aide s'est toutefois limitée aux cours en rapport avec notre programme et avec les besoins réels de perfectionnement dans les diverses disciplines.

Ajoutons encore que 140 instituteurs et institutrices ont participé à un cours de perfectionnement d'une journée pour l'enseignement de la gymnastique et que 32 membres du corps enseignant ont suivi les cours centraux et les cours fédéraux organisés par la SSMG, et nous avons ainsi une idée de l'effort entrepris par le Département de l'instruction publique pour le perfectionnement du personnel enseignant primaire et ménager.

La réorganisation complète de l'inspectorat de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du premier degré a été réalisée pour le début de l'année scolaire 1966-67. Par décision du Conseil d'Etat du 3 mai 1966, deux nouveaux arrondissements d'inspection ont été créés: l'arrondissement V, groupant des classes de l'enseignement primaire des districts de Loèche, Rarogne occidental et Viège, ainsi que les classes allemandes de Sierre et Sion, et confié à M. Otto Supersaxo, instituteur à Saas-Fee; et le VI^e arrondissement comprenant les classes de l'enseignement primaire des districts de Brigue, Rarogne oriental et Conche et les

écoles secondaires du premier degré du Haut-Valais. Le titulaire de ce poste est M. Marcel Salzmann, maître de l'enseignement secondaire à Naters.

Un changement est intervenu au III^e arrondissement. A la suite du décès prématuré de l'inspecteur Camille Sierro, le Département de l'instruction publique a appelé à ce poste M. Louis Pralong de Saint-Martin.

L'organisation de l'inspectorat a fait l'objet d'un règlement du Conseil d'Etat qui entrera en vigueur au début de l'année scolaire 1967-68.

Outre les visites régulières de classes, les inspecteurs contrôlent et dirigent l'activité des jeunes maîtres, celle des remplaçants et des stagiaires. Les projets de construction et de réfection de bâtiments scolaires sont soumis à leur préavis avant d'être examinés par les services compétents de l'Etat. Les inspecteurs se réunissent en colloques réguliers et fréquents pour débattre avec les organes du Département les problèmes d'ordre pédagogique et administratif. Ils font partie de commissions cantonales et intercantonales chargées notamment de la préparation de thèmes d'examens ainsi que de l'élaboration de programmes d'études et de moyens d'enseignement unifiés.

Signalons enfin à l'ODIS (Office de documentation et d'information scolaires) la création d'un service de prêt gratuit de reproductions d'art pour la décoration des classes du canton, et un dépôt de diapositifs de l'UNESCO qui seront prêtés gratuitement dans tous les cantons romands.

P. BOURBAN

VAUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Réforme

Sur la proposition du Département de l'instruction publique, un Conseil de la réforme et de la planification scolaires a été institué par le Conseil d'Etat. Cet organisme groupe et coordonne, sous la présidence du chef du département, assisté du secrétaire général et des chefs de services, toutes les activités de recherches, d'études et d'exécution de cette œuvre immense, à laquelle sont appelés à collaborer les cadres de l'enseignement et les enseignants eux-mêmes. Outre les groupes de travail, une commission consultative (où sont représentés les milieux intéressés de l'école et de la famille, de l'économie et de la politique) et un collège d'experts (statisticien, sociologues, psychologue scolaire, spécialistes de l'aménagement du territoire et de la pédagogie comparée) en sont deux organes essentiels.

Un des premiers problèmes que le collège d'experts a entrepris de résoudre avec les chefs de services intéressés est celui du déplacement en septembre du début de l'année scolaire, conjointement à la fixation à six ans, révolus au 30 juin, de l'âge où commence l'école obligatoire; c'est la nécessité, pour notre canton, de lier ces deux décisions qui rend extrêmement difficile le report à septembre du début de l'année scolaire, auquel la Conférence suisse des chefs de départements de l'instruction publique s'est elle-même rangée et que d'autres cantons, même alémaniques, viennent

d'adopter.

Deux études ont été faites et publiées par une sociologue dont le département s'est attaché les services:

- prévision des effectifs, à court et moyen termes, pour les gymnases, et

— incidence des mesures de « démocratisation des études » (gratuité des études et des manuels, indemnités pour frais de transport et de pension) sur la répartition des groupes socio-professionnels parmi les parents d'élèves.

Les projets de statistique scolaire ont pris corps: un recensement général des écoliers a été organisé, avec la collaboration du Bureau fédéral de statistique, afin de réunir les données, démographiques et sociologiques

notamment, nécessaires à l'élaboration du plan de réforme.

Une grande commission, intitulée promotion-orientation-échecs et articulée en cinq groupes d'étude et de travail, a étudié essentiellement l'incidence des données psychologiques et sociologiques, des structures scolaires, des méthodes et manuels, de la manière de coter et de noter les rendements des élèves, sur les échecs scolaires; les présidents des groupes ont déposé leur rapport, un mémoire de synthèse est en cours d'élaboration.

Une autre commission importante, scindée elle aussi en plusieurs groupes de travail, étudie les divers aspects de l'emploi et de la didactique des moyens audio-visuels (laboratoire de langues, magnétophone, cinéma d'enseignement, rétrojecteur, télévision et magnétoscope, électrophone, etc.). Des rapports, aide-mémoires et plans de travail ont été établis et rendent service aux praticiens de l'enseignement. Le Séminaire pédagogique est le centre d'activité de cette commission, le lieu d'exposition et de démonstration des appareils.

Orientation professionnelle et scolaire

L'orientation professionnelle s'est étendue depuis quelques années aux élèves de l'enseignement secondaire. La nécessité d'une orientation pour les gymnasiens et les étudiants n'est plus contestée; aussi le département s'efforce-t-il depuis plusieurs années de trouver la personne qui en assumera la responsabilité, avec de bonnes chances de succès et d'efficacité.

Centre d'initiation au cinéma

Le Conseil d'Etat a institué un Centre d'initiation au cinéma pour les écoles publiques: l'activité des animateurs a commencé: études, contacts, expériences; des locaux ont été trouvés; leur aménagement et leur équipement seront achevés lorsque cette chronique paraîtra.

Lutte contre la pénurie de corps enseignant

La pénurie de maîtres est une des principales préoccupations du département, dans notre canton comme dans d'autres Etats. Relevons, parmi les mesures qu'on a prises, l'institution d'une école normale à Yverdon; elle est actuellement logée dans des locaux et des bâtiments dispersés, mais le projet d'un groupe scolaire est à l'étude; le Grand Conseil vient d'accepter le principe d'une seconde tentative d'essaimage de l'Ecole normale, à Montreux; d'accord avec les délégués de la Société pédagogique

vaudoise, le département a organisé deux « cours spéciaux » pour la formation d'instituteurs et d'institutrices; comme leur durée est de trois ans, que les exigences, aussi bien à l'admission qu'en cours d'études, sont propres à prévenir les griefs que l'on avait pu faire naguère au cours « accéléré », les représentants du corps enseignant en ont approuvé l'organisation; les classes de formation pédagogique, ouvertes aux porteurs de baccalauréats ou de maturités, ont été l'objet de mesures tendant à leur donner une certaine autonomie à l'égard de l'Ecole normale, et à expérimenter une voie de formation du corps enseignant que plusieurs s'accordent à trouver la plus souhaitable; enfin, une plaquette « Leur avenir, votre avenir », présentant et illustrant le métier d'enseignant, a été éditée et largement diffusée; elle a suscité des échos très favorables.

Problèmes à l'étude

Deux gros problèmes, étroitement liés, sont à l'étude:

— celui des locaux nécessaires aux besoins des organes administratifs du département, des établissements et institutions qui dépendent directement de lui: Gymnases, Ecoles normales, Ecole de commerce, Centre de recherches psycho-pédagogiques de l'enseignement secondaire, Séminaire pédagogique, — celui de la réorganisation du département lui-même: création d'offices et bureaux, office des bourses, bureau d'orientation gymnase — université, office de l'enseignement privé, définition des rapports organiques, souvent complexes, entre ces différents organes et avec les établissements qui peuvent dépendre d'eux.

Enfin, les écoles de notre canton étant invitées à s'associer à la naissance du civisme européen, c'est au secrétariat général qu'il a incombé de créer un organe de coordination entre les différentes activités, notamment la célébration de la Journée de l'Europe, le concours de la Journée européenne des écoles, qui contribuent à faire pénétrer dans l'esprit de la jeunesse l'idée de solidarité européenne.

Jean MOTTAZ

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au début de 1967, les élèves ressortissant à l'enseignement primaire étaient au nombre de 52 250. Ceux qui fréquentaient les écoles publiques étaient confiés à 2 050 maîtres et maîtresses de classe et à 250 maîtresses et maîtres spéciaux. En 1940, ces effectifs s'élevaient respectivement à 40 250, 1 310 et 190. Les différences, soit 12 000 élèves et 800 maîtres de toutes catégories, expliquent la pénurie persistante de personnel enseignant. Pour y parer, toutes les mesures possibles ont été prises: exploitation maximale de l'Ecole normale de Lausanne, institution d'une section nouvelle pour élèves issus des gymnases, création d'une deuxième Ecole normale à Yverdon, bientôt d'une troisième à Montreux, ouverture de cours spéciaux pour vocations tardives. Il n'en faut pas moins pour faire face à un nouvel accroissement très sensible du nombre des naissances et à l'arrivée d'enfants due à l'immigration. A ces besoins s'ajouteront ceux que créera la mise en place de nouvelles structures scolaires.

La politique des regroupements d'écoles rurales a donné de nouveaux résultats: à l'heure actuelle, 180 communes sur 386 sont associées par groupes de deux, trois ou quatre, quelquefois davantage, pour assumer l'instruction primaire des enfants domiciliés sur leur territoire. L'amélioration des conditions d'enseignement est certaine, la stabilité du corps enseignant accrue et, subsidiairement, l'économie de quelques classes bienvenue.

L'augmentation des effectifs a pour conséquence une très nette recrudescence d'activité dans la construction scolaire. Les problèmes financiers qui en résultent commencent à causer de sérieuses difficultés à certaines communes et au canton. De surcroît, les formules de construction longtemps admises sont de plus en plus discutées: concentration des locaux dans un seul grand bâtiment ou répartition dans de nombreux pavillons, forme et dimensions des classes, modules, préfabrication. L'éventail toujours plus riche de possibilités offertes, s'il permet des progrès, cause aussi bien des incertitudes. Et l'on vérifie déjà que le mieux reste parfois l'ennemi du bien.

L'effort fait en faveur de l'enfance handicapée demeure très soutenu. Les classes de développement qui groupent les élèves scolarisables des écoles publiques augmentent régulièrement en nombre; un service itinérant, desservi par trois pédagogues, atteint les enfants qu'il n'est pas possible d'incorporer à une classe et l'inspectrice spécialisée collabore avec les instituteurs et institutrices pour le traitement des élèves déficients qui, généralement pour des causes géographiques, restent dans les classes ordinaires. Les institutions privées, reconnues d'utilité publique, progressent régulièrement de leur côté; parmi elles, à Lausanne, Yverdon, Vevey et Payerne, des centres qui accueillent des enfants trop touchés pour qu'ils puissent suivre les classes officielles de développement. L'Institut des sourds de Moudon, propriété de l'Etat, a été complètement rénové et une classe pour durs d'ouïe ouverte à Lausanne.

L'organisation de l'enseignement selon le régime des options dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire s'étend de plus en plus. Groupés sous la direction du maître unique traditionnel pour la plus grande partie des leçons, les élèves sont répartis différemment, pour six à huit heures par semaine, d'après leurs aptitudes et intérêts dominants: soit avec les maîtres ordinaires, mués partiellement en maîtres spéciaux, soit avec quelques maîtres auxiliaires, ils poussent leur formation dans l'une des trois options qui leur sont offertes: commerciale, technique ou pratique. Une exposition organisée à Lausanne a montré les excellents résultats de

cette organisation.

L'enseignement de l'allemand par la méthode directe rencontre une faveur grandissante. L'introduction de l'édition P du manuel « Wir sprechen deutsch » dans les classes primaires à options a commencé. L'édition G, dont l'impression est prochaine, sera sans doute adoptée par la suite dans les

classes supérieures.

Le précalcul est pratiqué maintenant dans toutes les classes enfantines. Pour sa part, le calcul avec les nombres en couleurs rencontre des fortunes diverses; sa généralisation dans les deux premières années de l'école primaire et partiellement dans la troisième, ne va pas sans difficultés: il n'y a toute-fois rien là d'extraordinaire si l'on songe à la véritable révolution que signifie et permet l'emploi des réglettes.

L'édition du manuel de grammaire en usage au degré supérieur primaire et dans les classes supérieures étant épuisée, le choix des autorités s'est porté, avec l'agrément du corps enseignant, sur deux ouvrages français, en attendant que soit composé un manuel romand vivement désiré.

Dans l'ensemble, l'évolution qui peu à peu renouvelle l'enseignement à tous les degrés se fait assez heureusement, grâce aux efforts conjugués des enseignants, de leurs associations et des cadres représentant les

autorités scolaires.

Ernest CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Formation continue — séminaires

A l'occasion de la sortie de presse du manuel d'initiation musicale de M. J.-J. Rapin « A la découverte de la musique », le département a organisé un séminaire d'une journée complète réunissant tous les maîtres de musique, où furent discutés également les problèmes posés par l'équipement des salles de musique, les horaires et les programmes.

Dans le cadre de la formation continue des maîtres de sciences, un séminaire des maîtres de chimie a réuni les intéressés pour 4 séances de travail placées le soir et consacrées aux problèmes didactiques. L'un des professeurs de chimie de la Faculté des sciences avait bien voulu accorder sa

collaboration.

Les maîtres de physique, eux aussi, doivent être tenus au courant de l'évolution des bases théoriques de leur discipline et des techniques de laboratoire. Un séminaire prolongé de 8 mois les réunit, un soir tous les 15 jours, dans un des laboratoires que l'EPUL met à leur disposition, avec la collaboration de 8 assistants.

Les techniques audio-visuelles, en plein essor, ont donné au département l'occasion de convoquer tous les maîtres de sciences à une journée d'information et de présentation des appareils les plus récents. Il ne reste qu'à souhaiter que les autorités communales, bien informées, consentent aux sacrifices financiers que demande un équipement technique moderne et suffisant.

Le Centre vaudois pour l'enseignement mathématique, soucieux de fonder son travail et ses propositions de modernisation sur des bases solides, a adressé un questionnaire d'une haute tenue à tous les maîtres de mathématiques du canton, aussi bien secondaires qu'universitaires. Cette enquête a été en outre fort bien accueillie dans les autres cantons romands. Les résultats du dépouillement ont été discutés au cours d'un colloque de deux jours. Les responsables ont pu en outre faire une mise au point concernant le séminaire de formation continue, âgé maintenant de deux ans et qui poursuit son chemin avec entrain.

Cours spéciaux

Depuis 1961 existe une classe passerelle, dite classe de raccordement avec la section math-sciences du gymnase. Destinée aux élèves sortant des classes supérieures de l'enseignement primaire, elle permet à ceux qui n'ont pu, pour des raisons diverses, entrer au collège, mais qui manifestent des

aptitudes certaines pour les mathématiques et les sciences, de préparer en une année leur certificat d'études secondaires.

L'institution a maintenant six ans et il est possible de tirer quelques conclusions: la classe a été fréquentée par 15 élèves en moyenne dont 10 ont réussi le certificat leur donnant droit à l'entrée au Gymnase, où ils ne trouvent plus de difficultés particulières.

Nous souhaitons vivement voir cette possibilité nouvelle mieux

appréciée et plus utilisée.

Dans le but de faciliter le recrutement aux écoles de personnel soignant, le département a mis sur pied un cours préparatoire de huit mois destiné aux candidats et candidates n'ayant pas la formation de base suffisante.

L'expérience s'étant révélée très heureuse, un deuxième cours va s'ouvrir en automne 1967, mais, cette fois-ci, avec deux classes au lieu d'une seule.

Leçons de rattrapage — leçons d'appui — travail dirigé — horaire des leçons

Le problème des échecs, dont le nombre, sans augmenter, continue à préoccuper tous les milieux de l'école, vient peut-être de faire un pas en avant par l'introduction progressive, et partout où les moyens le permettent, d'heures de rattrapage (réservées aux élèves changeant d'école ou de section), d'appui (destinées aux élèves faibles dans une discipline déterminée), de travail dirigé (apprentissage des méthodes de travail personnel) et d'études surveillées (quand le soutien familial est insuffisant).

Cette organisation n'en est qu'à ses débuts, mais elle semble déjà

correspondre aux espoirs mis en elle.

Comme il est exclu d'augmenter encore le nombre des heures que l'enfant passe à l'école, et tenant compte aussi du fait que la classe normale serait ainsi soulagée, il a paru important d'étudier un raccourcissement des périodes d'enseignement. Une Commission « Horaire des leçons » vient de déposer son rapport, qui met bien en évidence les avantages et les inconvénients des périodes de 40 minutes pour les élèves des différents niveaux d'âge, ainsi que les correctifs que l'on pourrait y apporter. Dans les classes supérieures, les heures d'étude seraient remplacées par des activités créatrices.

L'introduction de périodes courtes pourrait entraîner une modification dans l'organisation de la journée: horaire concentré sur les matinées, débordant sur l'après-midi jusque vers 13h. 30, libérant les élèves pour le reste de la journée, semblable à l'horaire en vigueur en Allemagne.

Sur ce point, ce sont pour l'instant des impératifs d'ordre sociologique qui ne permettent pas d'entrevoir une application prochaine: le repas de midi est encore le plus souvent pris en famille, et d'autre part une modification dans ce sens entraînerait les mêmes changements à l'école primaire. Il semble qu'au niveau du Gymnase un essai pourrait plus facilement être tenté.

Tout ce problème de l'horaire des leçons est à l'étude. Un essai portant sur une seule classe est en cours dans un petit collège hors Lausanne. D'autres expériences verront vraisemblablement le jour au printemps 1968.

Mais si l'aspect pédagogique a été bien étudié, ses conséquences sur le statut des maîtres sont encore inconnues: combien le maître, astreint à 25 leçons hebdomadaires de 50 minutes, sera-t-il tenu de donner de

périodes de 40 minutes?

Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une pareille mesure ait une répercussion sur l'effectif des maîtres, ce qui, en cette période de pénurie, ne faciliterait guère l'application du système.

Georges DIND

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Trois questions importantes retiendront cette année notre attention. Il s'agit:

- de l'aide de la Confédération aux cantons universitaires
- de la reprise de l'EPUL par la Confédération
- du rapport de la Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny.
- 1) En vertu de l'ordonnance d'exécution de l'arrêté fédéral instituant un régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités du 14 octobre 1966, le canton de Vaud aura droit pour son Université aux montants suivants:

| pour 1966 . | | | | | Fr. | 7 | 345 | 900.— |
|---------------|-----|--|--|---|-----|----|-----|-------|
| pour 1967 . | | | | | | 10 | 687 | 383.— |
| pour 1968 . | | | | ٠ |)) | 14 | 721 | 264.— |
| soit au total | : . | | | | » | 32 | 754 | 547.— |

Le canton de Vaud a décidé d'affecter la plus grande partie de ces montants à des investissements soit pour l'Université, soit pour l'EPUL. En voici le détail:

| aménagement de locaux pour le laboratoire de chimie minérale et analytique (1re et 2e étape) . aménagement de locaux pour le laboratoire de | Fr. | . 1 750 000.— |
|--|----------|---------------|
| chimie organique | | 240 000.— |
| - construction et aménagement de locaux pour la | | 2 050 000 |
| Faculté des sciences |)) | 2 050 000.— |
| cantonale et universitaire | » | 500 000.— |
| - achèvement de la construction de l'institut | | 4.400.000 |
| d'électrotechnique de l'EPUL |)) | 1 400 000.— |
| — achat et équipement de pavillons pour l'EPUL . |)) | 1 690 000.— |
| - construction d'un stand d'essai et agrandissement | | |
| du laboratoire de machines hydrauliques |)) | 1 944 000.— |
| - extension du laboratoire d'essai des matériaux, | | |
| section des métaux |)) | 2 900 000.— |
| - extension du laboratoire d'essai des matériaux, | | |
| section matériaux pierreux |)) | 4 780 250.— |
| - achat d'équipements divers pour des instituts de | | |
| l'EPUL | » | 1 088 100.— |

| somme réservée pour une partie de la construction d'un collège propédeutique à Dorigny. somme réservée pour le début de la construction |)) | 8 000 000.— |
|--|-----|--------------|
| de l'institut de physique à Dorigny |)) | 5 000 000.— |
| | Fr. | 31 342 350.— |

Ce montant étant consacré à des investissements, le canton de Vaud ne pourra disposer, en tout et pour tout, pour couvrir l'augmentation de ses dépenses d'exploitation pour l'Université de Lausanne durant les 3 années de 1966, 1967 et 1968 que d'une somme de Fr. 1 412 197.—

Dès le printemps 1967, comme tous les autres cantons universitaires, l'autorité exécutive vaudoise a été consultée sur l'avant-projet de loi fédérale d'aide aux universités. Le Conseil d'Etat a eu ainsi l'occasion de

faire part de ses observations et de ses suggestions.

La nouvelle loi, qui sera soumise aux Chambres fédérales dans le courant de 1968, instaure une nouvelle répartition de l'aide fédérale, très différente du régime provisoire. Alors que dans ce dernier, les cantons pouvaient disposer librement des montants prévus pour des investissements ou pour les dépenses d'exploitation, le système proposé pour l'aide fédérale définitive prévoit deux types de subventions:

- celles destinées à couvrir l'augmentation des dépenses d'exploitation, appelées subventions de base, qui seront réparties entre les cantons ayant la charge d'une université en proportion des dépenses qui pourront être mises en compte
- celles destinées à couvrir les frais de constructions et d'aménagements, appelées subventions pour les investissements, qui seront allouées pour couvrir dans une certaine mesure l'achat, la construction ou la transformation de bâtiments destinés à l'enseignement, à la recherche ou au bien-être des étudiants, mais à l'exclusion de l'achat des terrains.

En instaurant un tel système, la Confédération veut marquer d'une façon particulière son désir de favoriser assez largement les constructions universitaires tout en apportant aux finances cantonales un allégement bienvenu dans le domaine de l'enseignement supérieur où les charges ne cessent d'augmenter. Face à de telles perspectives, le canton de Vaud peut donc envisager d'une façon plus sereine le début des constructions de la nouvelle cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny.

2) C'est en août 1966 que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adressé au Conseil fédéral un mémoire relatif à la situation de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. L'autorité exécutive vaudoise justifiait sa démarche par le fait que l'activité de l'EPUL et son rayonnement dans le domaine de la recherche comme dans celui de l'enseignement dépassaient de loin les simples frontières cantonales. Par ailleurs, les nécessités de la technique, la formation des cadres supérieurs d'entreprises donnaient à l'institution vaudoise une importance nationale qui s'affirmait chaque jour davantage.

Le Conseil fédéral, conscient de cet important problème a alors chargé le Département fédéral de l'Intérieur d'en faire une étude serrée et de lui

présenter des propositions.

Après s'être entouré des avis du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale et du Conseil suisse de la science, le Conseil fédéral était en mesure de décider le 7 juillet 1967 que la requête du Conseil d'Etat vaudois était prise en considération. Il chargeait le Département fédéral de l'Intérieur d'engager des pourparlers avec les autorités vaudoises pour éclairer la situation et élaborer des solutions possibles en vue d'une éventuelle reprise de l'EPUL par la Confédération.

Les premières discussions vont avoir lieu. Il est donc prématuré de dire ce qui en sortira. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours d'une prochaine

chronique.

3) L'an dernier, nous avions signalé la création par le Conseil d'Etat vaudois d'une Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains

de Dorigny.

Présidée avec beaucoup de dynamisme par Monsieur Emmanuel Faillettaz, président du Comptoir suisse, et composée de représentants de l'Université, de l'EPUL, de l'administration vaudoise, de la commune de Lausanne, de personnes du monde des affaires et d'architectes, cette Communauté a déposé au début de juillet son rapport en mains du Conseil d'Etat. Cet important document, accompagné d'un plan directeur, comprend deux parties distinctes, l'une consacrée à l'Université proprement dite, l'autre à l'EPUL.

La Communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny a accompli en quelque 10 mois la délicate mission qui lui avait été confiée. Elle a brossé les grandes lignes de la future cité universitaire vaudoise de Lausanne-Dorigny. Elle a esquissé les solutions possibles, précisé l'ordre d'urgence des réalisations, donné son avis sur les constructions

à entreprendre dès 1968.

Depuis lors le Conseil d'Etat s'est déjà, à plus d'une reprise, penché sur ces rapports et plans directeurs. Il sera, à la fin de cette année ou au plus tard dès les premières semaines de 1968, en mesure de renseigner le Grand Conseil vaudois, de lui faire des propositions et de solliciter les premiers crédits pour les constructions d'urgence ou pour s'assurer les terrains nécessaires. Disons pour terminer ce chapitre que, sous la direction du service de l'urbanisme et des bâtiments du Département des travaux publics, les architectes désignés poursuivent sans relâche leurs études et leurs projets afin qu'aucun retard n'intervienne dans les premières constructions.

Robert Anken